Accès à l'information - Montérégie

De: Accès à l'information - Montérégie

Envoyé: 13 juin 2021 09:57

À:

Objet: Demande d'accès n°200741460 - Courriel réponse **Pièces jointes:** A- Art. 53 et 54_2020.pdf; Avis de recours.pdf

Madame,

La présente fait suite à votre demande d'accès, reçue le 10 novembre dernier, concernant lot 2 092 164 et le 576 de la paroisse de LaPrairie de la Madeleine

Les documents suivants sont accessibles :

- 1. Rapport de l'inspection du 2019-02-12;
- 2. Rapport de l'inspection du 2019-02-15;
- 3. Rapport d'analyse du 2019-02-20;
- 4. Autorisation du 2019-02-20;
- 5. Rapport de l'inspection du 2019-03-18;
- 6. Avis de non-conformité du 2019-04-25;
- 7. Rapport de l'inspection du 2019-04-26;
- 8. Rapport de l'inspection du 2019-05-22;
- 9. Rapport de l'inspection du 2019-06-04;
- 10. Rapport d'analyse du 2020-02-18;
- 11. Autorisation du 2020-02-18;
- 12. Rapport de l'inspection du 2020-06-09;
- 13. Avis de non-conformité du 2020-07-17;
- 14. Rectification d'autorisation du 2020-07-24.

Vous pouvez télécharger lesdits documents en cliquant sur le lien suivant :

https://environnementqc.sharepoint.com/:f:/s/Accesinformation-

DR/EkO4gEM0GURPmHrpwTEedi4Begv_umKZ8YCjmlYn7PT2tQ?e=4vhQqR.

Toutefois, dans un document, des renseignements ont été masqués en vertu des articles 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi, vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, vous pouvez communiquer par courriel, à l'adresse <u>dr16acces@environnement.gouv.qc.ca</u>, en mentionnant le numéro de votre dossier en objet.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques

Québec 🖁 🕏

L'équipe de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de la Montérégie

201 place Charles-Le Moyne, 2e étage Longueuil (Québec) J4K 2T5

Téléphone: (450) 928-7607 poste 455

Télécopieur 450) 928-7755 www.environnement.gouv.qc.ca

Québec 🕯 🕏

RAPPORT D'INSPECTION

Centre de contrôle environnemental du Québec

Direction régionale de l'Estrie et de la Montérégie

Région : Montérégie

1 Identification								
	e de l'intervention : 20		le début : 11 h	n 30	Heure de fin: 15 h 15			
	rvention effectuée par	: Christine Rondeau						
Acc	ompagné par :				<u> </u>	_	+	□ so
1	Nom: Audrey Jobi	n		Fonction :	Analyste MELCC			
1.1	Demande							Паа
1.1		200673974		Type de demano	le: Document officiel			□ so
					ie. Document omcier			
OI	ojet de la demande :	Stabilisation des rives de la	i rivière de la t	cortue				
1.2	Intervention	201272221		l –				
		301372334 7430-16-01-0423901		Type d'intervention Nº de document				
В	ut de l'intervention :	Stabilisation des rives de la	a rivière de la	tortue				
2	Lieu concerné par l'in						↓ ↑	- +
1	Nom du lieu		isation des riv	es de la rivière de la 1	Tortue			
	Nom usuel du lieu			Time de l'eur	ume d'aqui			
	Nº du lieu Localisation du lieu		2092096	Type de lieu : co	urs d'eau			
	Localisation du neu	2347405	2072070					
		4268335						
	Coordonnées géograp	hiques du lieu (GÉO NAD	83 degrés déc	imaux): 45,3966	58543200:-73,53469659	8100		
							14	
3	Intervenant du lieu					T	↓ ↑	- +
#	Nom	Implication dans le		fresse postale	Nº intervenant SAGO		Nº de	
		lieu	•	fférente du lieu) evard Montcalm Nord			SAC	30
1	Ville de Candiac			(Québec) J5R 3L8	11492261		X2177	7674
					·			
4	Condition météo							□ so
Des	cription: nuageux -2	71c					□□□	récisions
								10013
_		(5) / (6)			14			
5	Personne rencontre	e (R) / contactée (C)			<u> </u>	-	+	☑ so
_	District							
6	Plainte							☑ so
-	Dhata a see fataa a							
7	Photo numérique							□ so
Non	nbre de photos prises s	ur le terrain : 20		Nombre de photos i	ntégrées au rapport :			
Tou	tes les nhotos intégrées	à ce rapport ont été prise	s nar Christine	Rondeau avec un an	nareil nhoto de type Car	on no	warsh	ot
		té conservé conformément	•			-		
	-	ma possession jusqu'au tra						
			, , ,					_
Les	photos sont conservées	sur le ou les répertoires se	ecurisés suivai	nts : M:\Rég-16\roncl	101\7430-16-01-042390	1\201	9-02-1	2
Tou	tes les photos apparaiss	sant au présent rapport soi	nt une fidèle n	eprésentation de ce c	uue i'ai vu sur les lieux de	e l'insr	ection	١.
. 50	The second particles				1 J 3 out. 100 Heart de			
- 4	8.0 - J15° - 1°	14			14			
7.1	Modification appor	tée aux photos numérique	es		<u> </u>	-	+	☑ so
_	Carll III							
8	Grille d'intervention	annexee			<u> </u>	-	+	☑ so
_	Autor ve?							
9	Autre pièce annexé	e au rapport			<u> </u>	-	+	☑ so

10	Équipement utilisé		↓↑ - + □so				
#	Type d'équipement	Modèle	Commentaire				
1	GPS	Garmin 78					
11	Échantillon		↓↑ - + ☑ so				
12	Mise en contexte		□so				
	mise on contexte						
10.7	février 2019 :						
		nertice a reculune demande de travally d'urgence	par la ville de Candiac. Les travaux consistent, entre				
		gauche de la rivière à la Tortue (zone 1).	par la ville de Caridiac. Les travaux consistent, entre				
			ent été reçue pour deux autres zones (2 et 3). Les				
	iux ne sont toutefois pas jugé	_	mt etc : eşac pear acan aat es 201100 (2 et 0)/ 200				
	travaux ne sont touterois pas juges digents.						
11 fé	vrier 2019 : Les travaux d'ur	gence ont été acceptés mais l'étude de la deman-	de d'autorisation pour les zones 2 et 3 est toujours				
en co			•				
Je m	e rends sur les lieux avec Au	drey Jobin, analyste au dossier au MELCC, afin de	e vérifier les travaux qui se réalisent dans la zone 1				
(urge	ents) et vérifier si les travaux	dans les zones 2 et 3 ont commencés malgré l'ab	sence de l'autorisation.				
13	Description de l'interventi	on					
Cons	tat de l'inspection :						
Zone	2 : de la demande d'autorisa	ition (zone Parc Mermoz) :					
Je co	nstate que :						
	 Il n'y a personne sur les li 						
	 Aucun travail de stabilisa 	tion n'est en cours de réalisation ni d'effectuer.					
	 Il n'y a pas de non-confoi 	rmité à la LQE.					
		ation (zone du pont Marie-Victorin)					
Je co	nstate que :						
'	 Il n'y a personne sur les li 						
· '		tion n'est en cours de réalisation ni d'effectuer.					
· '	Il n'y a pas de non-confo	rmité à la LQE.					
7	4 . T	t falla 44 f familia 2040					
	1 : Travaux d'urgence accept						
	ve sur les lieux, je constate q						
	la présence de machineri l	•					
		n construction jusqu'à la rivière sont en cours (chaine mécanique, coupe d'arbres)					
ļ '	La coupe d'arbuste et d'r	nerbacé a été effectuée, présence de résidus de d	echiquetage sur le terrain.				
Mon	siour Kovin Dumborry, do la c	compagnie Englobe, vient à ma rencontre, j'appre	ands aug :				
	 Il est le surveillant de ch 		nus que .				
			s arbustes par une machinerie, coupe des arbres				
	manuellement)	nce aujourd har (2 chemins a acces, decinquete	s arbustes par une macimiene, coupe des arbres				
	•	ier rencontré jusqu'à présent.					
14	Vérification complémenta	ire à l'intervention	□so				
	- In the second						
15	Conclusion						
Les t		nt en cours depuis le début de la journée.					
		nt pas commencés, ils sont en attentes de l'autor	isation du MELCC.				
	a pas de non-conformité à la						
	<u> </u>						
16	Évaluation de la gravité de	es conséquences des manquements constatés	↓↑ - + ☑ so				
			▼1 1 🖸 50				
17	Recommandations						
	, je recommande la fermetur						
Rédi	gé par : Christine Rondeau	For	nction: Inspectrice				

ORIGINAL SIGNÉ

Signature:

Date de signature :

18 Vérificat	ion du rapport d'intervention	□ so
Approuvé par : Patrice Bourque		Fonction : Chef d'équipe
Signature : ORIGINAL SIGNÉ		Date :
Commentaire	s:	



Orthophoto de l'atlas du MELCC : points GPS pris lors de l'inspection.

Québec **

RAPPORT D'INSPECTION

Centre de contrôle environnemental du Québec

Direction régionale de l'Estrie et de la Montérégie

Région : Montérégie

1	Identification								
	e de l'intervention : 201		Heure de début : 11	h 05	Heure de fin : 12 h 30				
	rvention effectuée par	: Christine Ronde	au						
Acc	ompagné par :				<u> </u>	-	+	☑ so	
1.1	Demande								
1.1		200673974		Type de demand	de : Document officiel			□ so	
					ue. Document officier				
Ol	ojet de la demande :	Stabilisation des ri	ives de la rivière de la	tortue					
1.2	Intervention	201272121		T = 1/2					
		301373194 7430-16-01-04239	001	Type d'intervention	•				
В	ut de l'intervention :	Stabilisation des r	ives de la rivière de la	tortue					
2	Lieu concerné par l'int	tervention					↓ ↑	- +	
1	Nom du lieu		ac-Stabilisation des ri	ves de la rivière de la	Tortue				
	Nom usuel du lieu			Towns do Posso	41				
	Nº du lieu Localisation du lieu		Québec : 2092096	Type de lieu : co	ours a eau				
	Localisation du 11eu	2347405	(46966 - 2032030						
		4268335							
	Coordonnées géograp	hiques du lieu (G	ÉO NAD 83 degrés dé	cimaux) : 45,3966	558543200:-73,534696598	100			
3	Intervenant du lieu						↓ ↑	- +	
#	Nom	Implication da		dresse postale	Nº intervenant		Nº de		
		lieu	`	lifférente du lieu)	SAGO		SAG	0	
1	Ville de Candiac		· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	levard Montcalm Nord c (Québec) J5R 3L8	11492261		X2177	674	
			Cariale	c (Quebec) 151(518					
4	Condition météo			4 Condition météo ☐ SO					
		_						□ so	
	Condition météo cription : Nuageux -5	5c					☐ Pr	□ SO écisions	
		5c					☐ Pr		
			(c)		<u></u>		□ Pr		
Des	cription: Nuageux -5		(C)		↓ ↑	-	□ Pr	écisions	
Des	cription: Nuageux -5		(c)		<u></u>	-	□ Pr	écisions	
Des 5	cription: Nuageux -5 Personne rencontré		(C)		1 1	-	□ Pr	écisions Ø SO	
Des 5	cription: Nuageux -5 Personne rencontré		(c)		↓ ↑	-	□ Pr	écisions Ø SO	
Des 5 6 7	cription: Nuageux - S Personne rencontré Plainte	e (R) / contactée	(C)	Nombre de photos i	↓↑ intégrées au rapport :	-	□ Pr	écisions ☑ so ☑ so	
Des 5 6 7 Non	Personne rencontré Plainte Photo numérique nbre de photos prises su	e (R) / contactée ur le terrain :			intégrées au rapport :	-	+	écisions So So So	
Des 5 6 7 Non	Personne rencontré Plainte Photo numérique nbre de photos prises so	e (R) / contactée ur le terrain : à ce rapport ont	été prises par Christin	e Rondeau avec un ap	intégrées au rapport : opareil photo de type Cand	-	+ werSho	écisions So So So so	
Des 5 6 7 Non Tou L'or	Personne rencontré Plainte Photo numérique nbre de photos prises so tes les photos intégrées iginal de ces photos a ét	e (R) / contactée ur le terrain : à ce rapport ont de conservé confo	été prises par Christin rmément à la Directiv	e Rondeau avec un ap e sur la gestion des ph	intégrées au rapport : opareil photo de type Cand hotos numériques. La cart	-	+ werSho	écisions So So So so	
Des 5 6 7 Non Tou L'or	Personne rencontré Plainte Photo numérique nbre de photos prises so	e (R) / contactée ur le terrain : à ce rapport ont de conservé confo	été prises par Christin rmément à la Directiv	e Rondeau avec un ap e sur la gestion des ph	intégrées au rapport : opareil photo de type Cand hotos numériques. La cart	-	+ werSho	écisions So So So so	
5 6 Non Tou L'or l'ap	Personne rencontré Plainte Photo numérique nbre de photos prises so tes les photos intégrées iginal de ces photos a ét	e (R) / contactée ur le terrain : à ce rapport ont of conservé conforma possession jus	été prises par Christin rmément à la Directiv qu'au transfert des p	e Rondeau avec un ap e sur la gestion des ph notos originales sur le	intégrées au rapport : opareil photo de type Cand hotos numériques. La cart	-	+ werSho	écisions So So So so	
Des 5 Non Tou L'or l'ap Les	Personne rencontré Plainte Photo numérique nbre de photos prises se tes les photos intégrées iginal de ces photos a ét pareil est demeurée en	e (R) / contactée ur le terrain : à ce rapport ont de conservé conforma possession justes sur le ou les répe	été prises par Christin rmément à la Directiv qu'au transfert des p rtoires sécurisés suiva	e Rondeau avec un ap e sur la gestion des ph notos originales sur le ants :	intégrées au rapport : opareil photo de type Cand hotos numériques. La carte e serveur central.	e mér	+ werSho	écisions So So So ot.	
Des 5 Non Tou L'or l'ap Les	Personne rencontré Plainte Photo numérique nbre de photos prises se tes les photos intégrées iginal de ces photos a ét pareil est demeurée en	e (R) / contactée ur le terrain : à ce rapport ont de conservé conforma possession justes sur le ou les répe	été prises par Christin rmément à la Directiv qu'au transfert des p rtoires sécurisés suiva	e Rondeau avec un ap e sur la gestion des ph notos originales sur le ants :	intégrées au rapport : opareil photo de type Cand hotos numériques. La cart	e mér	+ werSho	écisions So So So ot.	
Des 5 6 7 Non Tou L'or l'ap Les Tou	Personne rencontré Plainte Photo numérique nbre de photos prises se tes les photos intégrées iginal de ces photos a ét pareil est demeurée en photos sont conservées tes les photos apparaiss	e (R) / contactée ur le terrain : à ce rapport ont de conservé conforma possession justicular sur le ou les réperant au présent ra	été prises par Christin rmément à la Directiv qu'au transfert des p rtoires sécurisés suiva pport sont une fidèle	e Rondeau avec un ap e sur la gestion des ph notos originales sur le ants :	intégrées au rapport : opareil photo de type Cand hotos numériques. La cart e serveur central. que j'ai vu sur les lieux de	e mér	+ werSho	écisions So So ot.	
Des 5 Non Tou L'or l'ap Les	Personne rencontré Plainte Photo numérique nbre de photos prises se tes les photos intégrées iginal de ces photos a ét pareil est demeurée en	e (R) / contactée ur le terrain : à ce rapport ont de conservé conforma possession justicular sur le ou les réperant au présent ra	été prises par Christin rmément à la Directiv qu'au transfert des p rtoires sécurisés suiva pport sont une fidèle	e Rondeau avec un ap e sur la gestion des ph notos originales sur le ants :	intégrées au rapport : opareil photo de type Cand hotos numériques. La carte e serveur central.	e mér	+ werSho	écisions So So So ot.	
Des 5 6 7 Non Tou L'or l'ap Les Tou	Personne rencontré Plainte Photo numérique nbre de photos prises se tes les photos intégrées iginal de ces photos a ét pareil est demeurée en photos sont conservées tes les photos apparaiss Modification apport	e (R) / contactée ur le terrain : à ce rapport ont de conservé conforma possession justice sur le ou les réperant au présent raprésent	été prises par Christin rmément à la Directiv qu'au transfert des p rtoires sécurisés suiva pport sont une fidèle	e Rondeau avec un ap e sur la gestion des ph notos originales sur le ants :	intégrées au rapport : opareil photo de type Candotos numériques. La carte serveur central. que j'ai vu sur les lieux de	e mér	+ werSho noire d	écisions So So So St.	
Des 5 6 7 Non Tou L'or l'ap Les Tou	Personne rencontré Plainte Photo numérique nbre de photos prises se tes les photos intégrées iginal de ces photos a ét pareil est demeurée en photos sont conservées tes les photos apparaiss	e (R) / contactée ur le terrain : à ce rapport ont de conservé conforma possession justice sur le ou les réperant au présent raprésent	été prises par Christin rmément à la Directiv qu'au transfert des p rtoires sécurisés suiva pport sont une fidèle	e Rondeau avec un ap e sur la gestion des ph notos originales sur le ants :	intégrées au rapport : opareil photo de type Cand hotos numériques. La cart e serveur central. que j'ai vu sur les lieux de	e mér	+ werSho noire d	écisions So So ot.	
Des 5 6 7 Non Tou L'or l'ap Les Tou 7.1	Personne rencontré Plainte Photo numérique nbre de photos prises se tes les photos intégrées iginal de ces photos a ét pareil est demeurée en photos sont conservées tes les photos apparaiss Modification apport Grille d'intervention	e (R) / contactée ur le terrain : à ce rapport ont de conservé conforma possession justes sur le ou les répendant au présent raprésent	été prises par Christin rmément à la Directiv qu'au transfert des p rtoires sécurisés suiva pport sont une fidèle	e Rondeau avec un ap e sur la gestion des ph notos originales sur le ants :	intégrées au rapport : opareil photo de type Cand hotos numériques. La carte e serveur central. que j'ai vu sur les lieux de	e mér	+ werSho	écisions So	
Des 5 6 7 Non L'or l'ap Les Tou 7.1	Personne rencontré Plainte Photo numérique nbre de photos prises se tes les photos intégrées iginal de ces photos a ét pareil est demeurée en photos sont conservées tes les photos apparaiss Modification apport	e (R) / contactée ur le terrain : à ce rapport ont de conservé conforma possession justes sur le ou les répendant au présent raprésent	été prises par Christin rmément à la Directiv qu'au transfert des p rtoires sécurisés suiva pport sont une fidèle	e Rondeau avec un ap e sur la gestion des ph notos originales sur le ants :	intégrées au rapport : opareil photo de type Candotos numériques. La carte serveur central. que j'ai vu sur les lieux de	e mér	+ werSho	écisions So So So St.	
Des 5 6 7 Non Tou L'or l'ap Les Tou 7.1 8	Personne rencontré Plainte Photo numérique nbre de photos prises se tes les photos intégrées iginal de ces photos a ét pareil est demeurée en photos sont conservées tes les photos apparaiss Modification apport Grille d'intervention Autre pièce annexée	e (R) / contactée ur le terrain : à ce rapport ont de conservé conforma possession justes sur le ou les répendant au présent rapitée aux photos nu annexée	été prises par Christin rmément à la Directiv qu'au transfert des p rtoires sécurisés suiva pport sont une fidèle	e Rondeau avec un ap e sur la gestion des ph notos originales sur le ants :	intégrées au rapport : opareil photo de type Cand hotos numériques. La carte e serveur central. que j'ai vu sur les lieux de	e mér	+ werShonoire d	écisions So	
7 Non Tou L'or l'ap Les Tou 7.1 8 9	Personne rencontré Plainte Photo numérique nbre de photos prises so tes les photos intégrées iginal de ces photos a ét pareil est demeurée en photos sont conservées tes les photos apparaiss Modification apport Grille d'intervention Autre pièce annexée	e (R) / contactée ur le terrain : à ce rapport ont de conservé conforma possession just sur le ou les réperant au présent raprésent raprésent rapresée annexée	été prises par Christin rmément à la Directiv qu'au transfert des p rtoires sécurisés suiva pport sont une fidèle	e Rondeau avec un ap e sur la gestion des ph notos originales sur le ants :	intégrées au rapport : opareil photo de type Canchotos numériques. La carte es serveur central. que j'ai vu sur les lieux de	l'insp	+ werShonoire d	écisions So	
Des 5 6 7 Non Tou L'or l'ap Les Tou 7.1 8	Personne rencontré Plainte Photo numérique nbre de photos prises se tes les photos intégrées iginal de ces photos a ét pareil est demeurée en photos sont conservées tes les photos apparaiss Modification apport Grille d'intervention Autre pièce annexée	e (R) / contactée ur le terrain : à ce rapport ont de conservé conforma possession just sur le ou les réperant au présent raprésent raprésent rapresée annexée	été prises par Christin rmément à la Directiv qu'au transfert des p rtoires sécurisés suiva pport sont une fidèle	e Rondeau avec un ap e sur la gestion des ph notos originales sur le ants :	intégrées au rapport : opareil photo de type Cand hotos numériques. La carte e serveur central. que j'ai vu sur les lieux de	l'insp	+ werShonoire d	écisions So	

11	Échantillon	↓↑ - + ☑ so
12	Mise en contexte	□ so
Le 15 que l' Les tr La de	ELCC a reçu une demande d'autorisation pour des travaux de stabilisation février 2019, Audrey Jobin, analyste au dossier au MELCC, m'informe qu'autorisation ne soit pas émise. avaux de la zone 1 ont été acceptés comme travaux d'urgence (11 février mande vise les zones 2 et 3.	'elle soupçonne que les travaux ont commencé malgré
13	Description de l'intervention	
Aucui Les co	ve à la zone 3 (zone Pont Marie-Victorin) : n travail n'est en cours de réalisation et aucune stabilisation n'a été effect onstats sont les mêmes pour la Zone 2 (zone Parc Mermoz) : Aucun travail ffectuée.	
14	Vérification complémentaire à l'intervention	□so
l'auto	prisation a été émise le 20 février 2019 pour des travaux de stabilisation d	es rives de la rivière de la Tortue.
15	Conclusion	
Aucu	n travail non conforme à la LQE.	
	4	IA 57
16	Évaluation de la gravité des conséquences des manquements constaté	s ↓↑ - + ☑ so
17	Recommandations	
Ainsi,	je recommande la fermeture du dossier.	
Rédig	sé par : Christine Rondeau	Fonction: Inspectrice
Signa	ture : ORIGINAL SIGNÉ	Date de signature :
18	Vérification du rapport d'intervention	□ so
	ouvé par : Patrice Bourque	Fonction : Chef d'équipe
		Date :
	nentaires : ORIGINAL SIGNÉ	
Com	mentaires .	



Orthophoto de l'atlas géomatique du MELCC : zones 2 et 3 en jaune



IMG_1413.JPG Zone 2



IMG_1414.JPG Zone 2

RAPPORT D'ANALYSE

REQUÉRANT: Ville de Candiac

100, boulevard Montcalm Nord Candiac, Québec J5R 3L8

LIEU

D'INTERVENTION: Lots 2 347 405 et 3 934 816 du cadastre du Québec, de la Ville de

Candiac, de la municipalité régionale de comté de Roussillon

DATE: Le 20 février 2019

OBJET : Stabilisation des rives de la rivière de la Tortue, à Candiac

N/RÉF.: 7430-16-01-0423901

401780783

I) NATURE DU PROJET

La Ville de Candiac a déposé une demande d'autorisation, auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), le 23 octobre 2018, pour le projet en objet. Le projet consiste principalement à la stabilisation de 210 m linéaires répartis sur deux zones en rive, touchant également le littoral et la plaine inondable de la rivière à la Tortue.

Les travaux reliés à cette stabilisation de talus sont :

- La mise en place d'une protection adéquate contre l'apport en sédiment dans la rivière et en rive ;
- Le déboisement en rive de la portion touchée par les travaux de stabilisation ;
- L'excavation de la rive et de la clé d'enrochement dans le littoral ;
- La mise en place d'une membrane de style géotextile dans la clé d'enrochement excavée, jusqu'en haut de talus ;
- La mise en place d'un enrochement de calibre 200-300 mm sur cette membrane, jusqu'à la cote 0-2 ans ;
- Cet enrochement dans le littoral sera colmaté avec du calibre de roche inférieur à 200 mm;
- Cet enrochement générera une perte de 22 m² de littoral ;
- À partir de la cote 0-2 ans et sur toutes les superficies affectées par les travaux, une végétalisation de l'enrochement sera effectuée avec des essences indigènes et caractéristiques du milieu;
- Les travaux en littoral s'effectueront entre le 20 février 2019 et le 15 mars 2019 ou entre le 1^{er} août 2019 et le 1^{er} mars 2020.

II) LES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT

A) Les impacts négatifs

Les travaux en littoral pourraient mettre en suspension des particules fines affectant les organismes aquatiques. Pour éviter ce phénomène, des mesures afin de minimiser l'apport de particules fines provenant du chantier seront installée. De plus, les travaux seront réalisés en période hivernale donc, le risque d'apport en sédiments est moins grand. Le projet amène la perte de 22 m² de littoral. Le projet a été conçu principalement en déblai, les pertes ont été minimisées, selon les consultants.

B) Les impacts positifs

L'enrochement sera végétalisé avec des essences indigènes et caractéristiques du milieu.

III) LES ÉTUDES ET LES RECHERCHES

- Étude environnementale-Volet 1- Caractérisation écologique de la rivière Tortue pour un projet de stabilisation à Candiac. Groupe BC2-19 septembre 2018-projet 1511802, 23 pages + annexes ;
- Étude géotechnique-Mise à jour de l'évolution des berges de la rivière à la Tortue-Candiac (Québec)-Groupe Qualitas Inc. 14 pages + annexes ;
- Note Technique. Stabilisation des berges de la Rivière de La Tortue, Candiac, (Québec) Étude hydrologique et hydraulique. ST-2018-09. Englobe- M. Gilles G.C. Essou, ing., Février 2019, 12 pages + annexes.

IV) LES EXIGENCES

A) Légales

- Ce projet est soumis aux articles 22 et 46.0.3 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, chapitre Q-2, article 22).
- Le projet est encadré par la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables.
- Ce projet est soumis au *Règlement sur la compensation pour l'atteinte aux milieux humides et hydriques* (chapitre Q-2, a.46.0.3, 46.0.5, 46.0.12 et 95.1).

B) Techniques

Fiche technique sur la stabilisation des rives.

C) Administratives

Tous les documents exigés par la réglementation ont été présentés.

V) LES CONSULTATIONS

Atlas TNT et Atlas Géomatique

Le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) a émis leur avis. La ville respectera les recommandations de cet avis dont la date de réalisation des travaux en eaux et la délimitation de l'hibernacle avant le début des travaux.

VI) LES AUTRES ÉLÉMENTS D'INFORMATION

Le site des travaux est à l'intérieur d'une zone de compensation obtenue dans le cadre du dossier 7470-16-01-0321804.

Aucune contribution financière n'a été demandée par le MELCC, car il s'agit d'une perte en dessous de 30 m² en littoral tel que le prévoit l'article 5 du règlement sur la compensation pour l'atteinte aux milieux humides et hydriques.

VII) ÉLÉMENTS SUPPORTANT LES RECOMMANDATIONS DE L'ACCEPTA-BILITÉ DU PROJET SUR LE PLAN ENVIRONNEMENTAL

- La mise en place de moyens adéquats pour contrer l'apport en sédiments dans la rivière à la Tortue ;
- Aucun remblai en plaines inondables ne sera effectué et les remblais en rives sont minimisés et sont constitués majoritairement de terreau pour la végétalisation ;
- Aucune intervention ne devra être effectuée dans les milieux humides à proximité ;
- Les aires d'entreposages seront installées à l'extérieur du cours d'eau, des milieux humides et de la bande riveraine ;
- L'engagement de la Ville afin d'atteindre un pourcentage de survie des plantations de 80 %;

- Le respect de l'avis faunique dont la délimitation de l'hibernacle avant les travaux et les dates émises par le MFFP pour réaliser les travaux en littoral soit : entre le 1^{er} août et le 15 mars ou entre le 1^{er} août 2019 et le 1^{er} mars 2020 ;
- Une gestion adéquate pour le contrôle des espèces exotiques envahissantes ;
- La restauration des superficies affectées par l'ensemble du chantier ;
- La végétalisation de l'enrochement avec des espèces indigènes et caractéristiques du milieu incluant un ensemencement hydraulique et des arbustes ;
- La mise en place d'une méthode de protection des sols mis à nus ne pouvant être végétalisés immédiatement après les travaux causés par la période hivernale ;
- La disposition en tout temps, sur le chantier, d'une trousse d'urgence pour un déversement accidentel de produits pétroliers ;

VIII) LES RECOMMANDATIONS

Émission de l'autorisation

IX) LE PROGRAMME DE VÉRIFICATION

Une visite du Centre de contrôle environnementale (CCEQ) sera demandée car le projet s'effectuera dans la période sensible pour le poisson (du 1^{er} au 15 mars) en plus d'être dans une zone de compensation.

ORIGINAL SIGNÉ

Audrey Jobin, biologiste Secteurs agricole, hydrique, municipal et naturel

Longueuil, le 20 février 2019

AUTORISATION Loi sur la qualité de l'environnement (RLRQ, chapitre Q-2, article 22)

Ville de Candiac 100, boul. Montcalm Nord Candiac, Québec J5R 3L8

N/Réf.: 7430-16-01-0423901

401783814

Objet : Stabilisation des rives de la rivière de la Tortue, à Candiac

À la suite de la demande d'autorisation du 19 octobre 2018, reçue le 23 octobre 2018 et complétée le 20 février 2019, j'autorise, conformément à l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE) (RLRQ, chapitre Q-2), le titulaire mentionné ci-dessus à réaliser le projet comportant l'activité décrite ci-dessous :

Stabiliser le talus en rive, en littoral et en plaines inondables de la rivière à la Tortue sur 210 m linéaires répartis sur deux zones. Cette stabilisation comprend l'excavation de la clé d'enrochement pour y insérer un calibre de roche de 200-300 mm dans le littoral. Ce calibre sera colmaté par un tout-venant de calibre 0-300 mm, le tout installé sur une membrane de style géotextile. De plus, ces travaux comprennent le déboisement et l'excavation de la rive. Le tout-venant sera également installé sur une épaisseur de 450 mm sur le talus au-dessus de la ligne des hautes eaux (LHE). Sur ce tout-venant, un terreau permettant la végétalisation sera installé sur une épaisseur de 500 mm. À partir de la LHE, une végétalisation de l'enrochement sera effectuée avec des essences indigènes et caractéristiques du milieu. Une restauration de toutes les zones affectées par les travaux sera effectuée. Des mesures adéquates afin de contrer l'apport de particules fines dans le littoral seront installées et l'hibernacle de couleuvre sera délimité avant les travaux.

Les activités nécessaires à la réalisation du projet affectent des milieux hydriques de type littoral, sur une superficie de 22 m² en littoral de la rivière à la Tortue. Le tout localisé sur les lots 2 347 405 et 3 934 816 du cadastre du Québec, de la ville de Candiac, de la municipalité régionale de comté de Roussillon

N/Réf.: 7430-16-01-0423901

401783814

Conformément aux articles 46.0.1 et 46.0.5 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, aucune contribution financière n'est exigées.

2

Les travaux en littoral de la rivière à la Tortue doivent être réalisés entre la date de délivrance de cette autorisation et le 15 mars 2019 ou entre le 1^{er} août 2019 et le 1^{er} mars 2020.

L'activité de stabilisation doit débuter dans les deux ans de la date de délivrance de cette autorisation. À défaut, l'autorisation pour cette activité est annulée de plein droit.

Les documents suivants font partie intégrante de la présente autorisation:

- Demande d'autorisation incluant les documents joints et annexés, datée du 19 octobre 2018, reçue le 23 octobre 2018 et adressée au ministère du l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), signée par Mme Mireille Genest, biologiste, Englobe;
- Lettre adressée au MELCC incluant l'étude environnementale et les annexes, datée du 22 novembre 2018, signée par Mme Mireille Genest, biologiste, Englobe, concernant les éléments manquants au projet;
- Lettre adressée au MELCC, datée du 29 novembre 2018, signée par Mme Véronique Côté, ing., Ville de Candiac, concernant la résolution de la ville pour le mandataire;
- Lettre adressée au MELCC, datée du 19 décembre 2018, signée par M. Steve Larose, urbaniste, Ville de Candiac, concernant des éléments supplémentaires;
- Courriel adressé au MELCC incluant les pièces jointes, reçu le 28 janvier 2019, de M. Pierre-Étienne Lessard, biologiste, Englobe, concernant des précisions apportées;
- Lettre adressée au MELCC incluant les plans et devis, datée du 31 janvier 2019, signée par M. Pierre-Étienne Lessard, biologiste, Englobe, concernant des informations supplémentaires ;
- Courriel adressé au MELCC, reçu le 5 février 2019, de M. Pierre-Étienne Lessard, biologiste, Englobe, concernant l'étude hydraulique;
- Courriel adressé au MELCC, reçu le 6 février 2019 à 10 h 59, de Mme Noureddine Ghlamallah, ing., Englobe, concernant la conception du projet;
- Courriel adressé au MELCC, reçu le 6 février 2019 à 13 h 37, de M. Gilles R.C. Essou, ing., Englobe, concernant l'étude de Qualitas;

N/Réf.: 7430-16-01-0423901 3

401783814

• Courriel adressé au MELCC, reçu le 11 février 2019, à 10h38, incluant la pièce jointe, de M. Pierre-Étienne Lessard, biologiste, Englobe, concernant la note technique;

- Courriel adressé au MELCC, reçu le 11 février 2019, à 14h32, incluant les documents en Webtransfer, de M. Merouane Menaa, ing., Englobe, concernant la signature de l'analyse conceptuelle;
- Courriel adressé au MELCC, reçu le 11 février 2019, à 16h57, incluant la pièce jointe, de M. Pierre-Étienne Lessard, biologiste, Englobe, concernant les éléments d'informations supplémentaires;
- Courriel adressé au MELCC, reçu le 13 février 2019, incluant les pièces jointes, de M. Merouane Menaa, ing., Englobe, concernant un complément d'information;
- Courriel adressé au MELCC, reçu le 14 février 2019 incluant les élements dans le Webtransfer, de M. Pierre-Étienne Lessard, biologiste, Englobe, concernant les réponses complémentaires ;
- Courriel adressé au MELCC, reçu le 19 février 2019, à 11h31, incluant les documents en Webtransfer, de M. Merouane Menaa, ing., Englobe, concernant les nouveaux plans de construction du projet ;
- Courriel adressé au MELCC, reçu le 19 février 2019, à 12h15, incluant la pièce jointe, de M. Merouane Menaa, ing., Englobe, concernant les chaînages au plans.

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Le projet devra être réalisé et exploité conformément à ces documents.

En outre, cette autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement, le cas échéant.

Pour le ministre,

ORIGINAL SIGNÉ

DL/aj

Daniel Leblanc, ing., M.Sc.A. Directeur régional De l'analyse et de l'expertise de la Montérégie, Secteurs agricole, hydrique, municipal et naturel.

Québec 🕯 🕏

RAPPORT D'INSPECTION

Centre de contrôle environnemental du Québec

Direction régionale de l'Estrie et de la Montérégie

Région : Montérégie

1	Identification							
Date o	de l'intervention : 201	19-03-18 Heure c	le début : 10 l	1 45	Heure de fin: 13 h 00			
Interv	ention effectuée par	: Christine Rondeau			•			
Accon	npagné par :				11	_	+	□so
1 N	lom: Audrey Jobi	n		Fonction :	analyste MELCC			
1.1	Demande							□ so
	Nº de demande : 2	200673974		Type de deman	de: Document officiel			
Obje	et de la demande :	Stabilisation des rives de la	rivière de la t	tortue				
1.2	1.2 Intervention							
	Nº d'intervention : 301376967							
N	º de gestion doc. :	7430-16-01-0423901		Nº de docume	•			
Rut	de l'intervention :	Stabilisation des rives de la	a rivière de la	tortue				
Dut	de i intervention .	Stabilisation des rives de la	a riviere de la	tortue				
							1.	
1	ieu concerné par l'int						↓ ↑	- +
1 _	Nom du lieu		isation des riv	es de la rivière de la	Tortue			
 	Nom usuel du lieu Nº du lieu			Type de lieu : co	urs d'eau			
	Localisation du lieu		2092096	Type de lied. Co	uis u eau			
		2347405	2032030					
		4268335						
(Coordonnées géograp	hiques du lieu (GÉO NAD	83 degrés déc	imaux): 45,3966	58543200:-73,53469659	8100		
3	Intervenant du lieu						↓ ↑	- +
#	Nom	Implication dans le		dresse postale	Nº intervenant		Nº de	
		lieu		fférente du lieu)	SAGO		SAG	0
1	Ville de Candiac	Propriétaire	•	evard Montcalm Nord diac (QC) J5R 3L8	11492261		X2177	674
			Carre	31dc (QC) 3311 3L0				
4	Condition météo							□so
Descri	ption : ensoleillé,	-10c					∐ Pr	écisions
5	Personne rencontré	e (R) / contactée (C)			↓1	_	+	☑ so
6	Plainte							☑ so
								_ 30
7	Photo numérique							□so
Namb		la tamain . 24		Nambus da mbatas i				
Nomb	re de photos prises s	ur le terrain : 24		Nombre de photos i	ntégrées au rapport : 12			
Toute	s les photos intégrées	à ce rapport ont été prise	s par Christine	Rondeau avec un ar	pareil photo de type Car	on po	werSho	ot.
	-	té conservé conformémen	•	-		-		
l'appa	reil est demeurée en	ma possession jusqu'au tra	ansfert des ph	otos originales sur le	serveur central.			
100	otos cont com		águricás sut	ato . NANDA- 461	h01\7420 46 04 04222	1\2044	02.40	,
Les pn	otos sont conservees	sur le ou les répertoires s	ecurises suivai	nts: wi:\keg-16\ronc	NU1\/43U-16-U1-U4239U	1/2019	9-03-18	5
Toute	s les photos apparaiss	sant au présent rapport so	nt une fidèle r	eprésentation de ce	gue j'ai vu sur les lieux de	· l'insp	ection	
	1 1-11-1-1-1	1 1111111111111111111111111111111111111				- 1-		
7.4	BA - 4:6: - 1				14			
7.1	iviodification apport	tée aux photos numérique	25		<u> </u>	-	+	☑ so
	- W - W	,						
8	Grille d'intervention	annexee			<u> </u>	-	+	☑ so
9	Autre pièce annexée	e au rapport			<u> </u>	-	+	☑ so

10	Équipement utilisé		↓↑ - + □so
#	Type d'équipement	Modèle	Commentaire
1	GPS	garmin 78	

11 Échantillon ↓↑ - + ☑ SO

12 Mise en contexte

18 mars 2018 :

Audrey Jobin, Analyste au MELCC reçoit comme information qu'il y a des pierres surdimensionnées sur le bord de la rivière qui feraient office de travaux de stabilisation.

Nous allons donc sur le terrain afin de vérifier si les travaux de stabilisation sont conformes à l'autorisation émise le 20 février 2019 (stabilisation des rives de la rivière de la Tortue).

13 Description de l'intervention

Nous arrivons dans le secteur de la zone 3 (zone Pont Marie Victorin, GPS 1). Je constate que :

- Une stabilisation de la rive a été effectuée sur le terrain d'un particulier, rue Place Mercure (assujetti à l'obtention d'un permis municipal uniquement).
- L'ouvrage en question a été réalisé avec de grosses pierres et une descente vers la rivière a été aménagée (calibre de pierres non habituel pour une stabilisation de rive).

Nous nous rendons aux travaux de stabilisation de rive autorisée par le MELCC à la ville de Candiac (zone 3, GPS 2-3). Je constate que :

- La stabilisation est stable (enrochement et talus).
- Présence d'un géotextile sous l'enrochement. Enrochement de calibre 200-300 mm.
- Ensemencement effectué. Filet de paille dans le talus recouvert d'un Tapis de jute
- Filet de paille installé en haut de talus.
- Aucun déboisement excessif dans la rive pour la réalisation des travaux.
- On remarque quelques débris de coupe de végétaux dans le littoral de la Rivière.
- Pour ce qui est visible à l'œil, les travaux sont conformes au CA. Il ne restera que la végétalisation des rives.

Nous nous dirigeons en voiture vers la zone no 2 (parc Mermoz, GPS 4-5-6). On se rend sur le bord de l'eau :

- Au niveau des travaux de stabilisation autorisés, je fais les mêmes constats qu'à la zone 3 (vois ci-haut); Travaux conformes à l'autorisation.
- On remarque quelques débris de coupe de végétaux dans le littoral de la Rivière.
- Pour ce qui est visible à l'œil, les travaux sont conformes au CA. Il ne restera que la végétalisation des rives.
- Dans le cadre de l'autorisation, une caractérisation du milieu a été effectuée par les consultants. Un milieu humide de type marais a été répertorié derrière la zone de 2 des travaux de stabilisation (carte 4a : Hydrographie et milieux humides, dans le document : réponses à la demande d'information supplémentaire-Stabilisation des rives de la rivière de la Tortue, à Candiac, 31 janvier 2019, reçu le 4 février 2019). Nous avons observé des travaux dans le milieu humide (traces de machinerie, remblai) alors qu'aucune autorisation n'a été émise pour des travaux en milieu humide. Tous travaux devaient être évités dans le milieu humide. GPS 6.

Au niveau de la zone no 1 : zone qui correspond aux travaux d'urgence (GPS 7-8). Même constat que pour les deux autres zones :

- La stabilisation est stable (enrochement et talus).
- Présence d'un géotextile sous l'enrochement. Enrochement de calibre 200-300 mm.
- Ensemencement effectué. Présence de filet de paille dans le talus recouvert d'un Tapis de jute. À quelques endroits, le tapis de jute est déplacé.
- Filet de paille installé en haut de talus.
- Aucun déboisement excessif dans la rive pour la réalisation des travaux.
- Pour ce qui est visibles les travaux sont conformes.

14 Vérification complémentaire à l'intervention

□ so

Audrey Jobin, analyste au MELCC, a transmis un courriel le <u>22 mars 2019</u>, à Madame Charlebois de la ville de Candiac (copie placée au dossier). Madame Charlebois est la personne avec laquelle Madame Jobin a transigé tout au long de l'analyse de la demande d'autorisation. Dans ce courriel, Madame Jobin résume les constats effectués sur le terrain. Il n'y a pas eu de retour de Madame Charlebois.

J'ai laissé trois messages à son intention à la ville de Candiac dont le dernier le 9 avril 2019. Je n'ai pas eu de retour d'appel. J'aurais aimé aborder les questions suivantes :

- Possibilité de retirer les débris dans le littoral.
- Si une autorisation a été émise pour les travaux de stabilisation du particulier.
- La restauration du milieu humide.

10 avril 2019 :

- Réponse de Madame Charlebois au courriel de madame Jobin 22 mars 2019 (copie placée au dossier) :
- Madame Charlebois confirme que selon Englobe le milieu humine n'a pas été touché (ni par du remblai, ni par le passage de machineries).

10 avril 2019 : conversation téléphonique avec Madame Charlebois :

14 Vérification complémentaire à l'intervention ∟ so Je lui demande de prendre la carte 4a : hydrographie et milieux humides ainsi que la photo « zone 2 Vendredi 5 avril pic 1.jpg » qu'elle a transmise plus tôt aujourd'hui à Madame Jobin par courriel. Je lui fais remarquer les limites du milieu humide et que les remblais visibles sur la photo sont dans le milieu humide caractérisé. Elle ne peut nier. Elle m'avise qu'elle vérifie avec le représentant d'Englobe. Je l'invite à donner mes coordonnés au représentant s'il souhaite me parler. Je lui dis également que notre objectif est simplement que le remblai soit retiré le plus rapidement possible pour que la végétation puisse reprendre naturellement. Elle comprend bien. Je lui demande une copie du permis municipal émis pour la stabilisation de rive du citoyen. 16 avril 2019 : conversation téléphonique avec Menaa Merouane, de la compagnie Englobe. Il m'appelle suite à ma conversation avec Madame Charlebois. Il me dit qu'il ne comprend pas que nous voulions qu'il enlève les traces de machinerie dans le milieu humide. Il m'explique que le milieu humide a été délimité pendant les travaux et J'argumente et il finit par me dire qu'ils se sont fiés à une cartographie de milieu humide que la ville détenait et non celle de

- BC2 (vrai délimitation). Il y a eu simplement confusion de carte.
- Je l'informe que le remblai effectué dans le milieu humide doit être retiré. Je lui demande de me confirmer la date de réalisation des travaux.

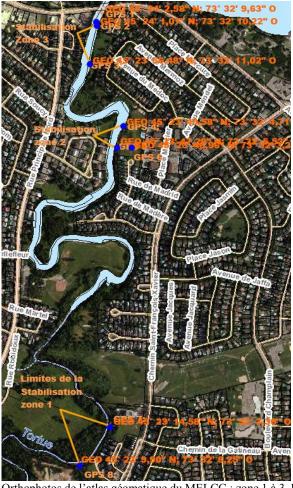
15 Conclusion

Commentaires ·

Les travaux de stabilisation sont conformes à l'autorisation émise le 20 février 2019. Il manquera la végétalisation des rives, travaux non propices l'hiver.

Par contre, des travaux en marais sans autorisation ont été observés.

Il y a un manquement à la LQE art 22 al.1 (4)							
16	Évaluation de la gravité des conséquences des manquements constaté	s	↓ ↑	- +	□ so		
1	Manquement : Avoir effectué des travaux en marais sans autorisation.						
	Référence légale : LQE 22 al. 1 (4)		Degré de gravité des				
	Atteinte à la santé, à la sécurité, au bien-être ou au confort de l'être humain : Aucune	atteinte ou aucun risque (mineur)	'	conséque			
	Explication : Les travaux effectués n'ont d'incidence sur la santé, sécurité et confort	de l'être humain.		Mineu	r		
	Atteinte à la qualité de l'eau, du sol, de l'air, à la végétation ou à la faune : Atteinte à faible impact (mineur)						
	Les conséquences sont : Réversibles en tout ou en partie Gravité objective du						
	Explication: Le marais a été affecté par des travaux de remblai et de passage de la machinerie. Les remblais peuvent être retirés et la végétation va y repousser. Gravite objective du manquement de catégorie:						
	Vulnérabilité du milieu touché ou susceptible d'être touché : Moyennement sensible	, faible superficie (mineur)		В			
	Explication : Les marais selon leurs rôles sont considérés comme des milieux sensible superficie a été affectée.	es, dans le cas présent une très faible					
16.1	. Facteurs aggravants				☑ so		
16.2	Pacteurs atténuants				☑ so		
17	Recommandations						
Je re	ecommande que le traitement à apporter à ce dossier soit le suivant : Mine	ur					
٥:	i in announced a Manual allow and allow and a second and the secon						
	ii, je recommande l'envoi d'un avis de non-conformité.						
кеа	igé par : Christine Rondeau	Fonction : Inspectrice					
Sign	orture : ORIGINAL SIGNÉ	Date de signature : 2019-04-04					
18	Vérification du rapport d'intervention				□so		
App	rouvé par : Patrice Bourque	Fonction : Chef d'équipe					
Sign	nature : ORIGINAL SIGNÉ Date :						



Orthophotos de l'atlas géomatique du MELCC : zone 1 à 3. Points GPS pris lors de l'inspection



GPS zone 3



GPS zone 2



GPS zone 1



IMG_1444 (800x600).jpg
GPS 1: Travaux de Stabilisation de la rive effectués par un particulier



IMG_1445 (800x600).jpg
GPS 1: Travaux de Stabilisation de la rive effectués par un particulier



IMG_1448 (800x600).jpg GPS 2-3: Zone 3: Travaux de stabilisation de la rive autorisés



IMG_1449 (800x600).jpg GPS 2-3: Zone 3: Travaux de stabilisation de la rive autorisés



IMG_1452 (800x600).jpg GPS 2-3: Zone 3: Travaux de stabilisation de la rive autorisés



IMG_1453 (800x600).jpg
GPS 4-5: Travaux de stabilisation de la rive autorisés



IMG_1454 (800x600).jpg
GPS 4-5: Travaux de stabilisation de la rive autorisés



IMG_1456 (800x600).jpg
GPS 6: Travaux dans un marais sans autorisation. Remblai



IMG_1457 (800x600).jpg
GPS 6: Travaux dans le marais sans autorisation. Remblai.



IMG_1460 (800x600).jpg GPS 7-8: Travaux de stabilisation de la rive autorisés



IMG_1462 (800x600).jpg
GPS 7-8: Travaux de stabilisation de la rive autorisés



IMG_1467 (800x600).jpg
GPS 7-8: Travaux de stabilisation de la rive autorisés



Longueuil, le 25 avril 2019

AVIS DE NON-CONFORMITÉ

Ville de Candiac 100, boulevard Montcalm Nord Candiac (Québec) J5R 3L8

N/Réf.: 7430-16-01-0423901

401798368

Objet: Avoir réalisé des travaux en marais sans autorisation, lot 2 347 405,

Candiac

Mesdames, Messieurs,

Lors de l'inspection réalisée le 18 mars 2019 par une inspectrice de notre direction régionale, nous avons constaté le manquement suivant :

 Avoir réalisé un projet, soit tous travaux, toutes constructions ou toutes autres interventions dans des milieux humides et hydriques visés à la section V.1, sans détenir l'autorisation préalable du ministre, à savoir des travaux de remblai et le passage de machinerie dans un marais.

Loi sur la qualité de l'environnement, article 22 al. 1 (4)

Correctifs à prendre pour remédier à la situation

Nous vous demandons de prendre sans délai les mesures requises pour remédier à ce ou ces manquements.

Nous vous demandons aussi de nous transmettre d'ici le 30 avril 2019 un plan des mesures correctives qui ont été ou qui seront mises en œuvre pour vous conformer à la loi. Prenez note que certains correctifs pourraient exiger une autorisation préalable du Ministère.

... 2

201, place Charles-Le Moyne, 2e étage Longueuil (Québec) J4K 2T5 Téléphone : 450 928-7607 Télécopieur : 450 928-7625

Internet: http://www.environnement.gouv.qc.ca
Courriel: christine.rondeau@environnement.gouv.qc.ca

Mesures administratives ou judiciaires

Par la présente, nous vous avisons que le Ministère se réserve le droit d'utiliser toute mesure administrative ou judiciaire à sa disposition pour faire respecter la loi et pour sanctionner le ou les manquements constatés, et ce, même si vous vous conformez au présent avis.

Si un avis de non-conformité vous a déjà été notifié par le passé, nous vous avisons par la présente que cela sera pris en considération dans toute décision relative à l'utilisation de toute mesure administrative ou judiciaire dont l'imposition d'une sanction administrative pécuniaire. Une telle sanction pourrait vous être imposée pour un manquement à la Loi sur la qualité de l'environnement ou à ses règlements. En vertu de l'article 115.13 de la Loi sur la qualité de l'environnement, cette sanction serait de :

• 5 000 \$ - Loi sur la qualité de l'environnement, article 22 al. 1 (4)

Communication avec le Ministère

Pour toute information additionnelle ou pour porter à notre attention des observations quant à un manquement constaté, vous pouvez communiquer avec M^{me} Christine Rondeau au 450 928-7607, poste 377 ou à l'adresse courriel christine.rondeau@environnement.gouv.qc.ca.

De plus, pour obtenir plus d'informations sur les critères généraux guidant l'application des mesures administratives ou judiciaires, vous pouvez consulter le Cadre général d'application des sanctions administratives pécuniaires qui est disponible sur le site Web du Ministère (http://www.environnement.gouv.qc.ca/lqe/renforcement/index.htm).

ORIGINAL SIGNÉ

PB/CR/lmr

Patrice Bourque, chef d'équipe Secteur hydrique

Québec 🌬 🦠

RAPPORT D'INSPECTION

Centre de contrôle environnemental du Québec

Direction régionale de l'Estrie et de la Montérégie

Région : Montérégie

1 Identification					
Date de l'intervention : 2019-04-26 Heure de début : 10 h 00 Heure de fin : 10 h 55					
Intervention effectuée par : Christine Rondeau					
Accompagné par : \$\psi\ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \	☑ so				
1.1 Demande					
Nº de demande : 200673974	□ so				
Objet de la demande : Stabilisation des rives de la rivière de la tortue					
1.2 Intervention					
Nº d'intervention: 301385553	nent				
№ de gestion doc. : 7430-16-01-0423901	iciic				
But de l'intervention : Stabilisation des rives de la rivière de la tortue					
but de l'intervention. Stabilisation des rives de la rivière de la tortue					
2 Lieu concerné par l'intervention					
Nom du lieu: Ville de Candiac-Stabilisation des rives de la rivière de la Tortue					
Nom usuel du lieu :					
Nº du lieu : X2177674					
Localisation du lieu : Cadastre du Québec : 2092096					
2347405					
4268335 Coordonnées géographiques du lieu (GÉO NAD 83 degrés décimaux): 45,396658543200:-73,534696598100					
Coordonnees geographiques du neu (GEO NAD 63 degres decimada).					
3 Intervenant du lieu \$\rightarrow{1}{\pmathrm{1}}\$	- +				
# Nom Implication dans le Adresse postale Nº intervenant Nº de lie	eu				
lieu (si différente du lieu) SAGO SAGO					
1Ville de Candiacpropriétaire100, boulevard Montcalm Nord Candiac (Québec) J5R 3L811492261X217767	' 4				
Candide (Quebec) 151(518					
4 Condition météo	□ so				
Description : pluie 5c □ Préc	ricions				
5 Personne rencontrée (R) / contactée (C)	□ so				
# R C Nom Fonction Nº de téléphone					
1 ✓ Image: Note that the product of th					
The sucques courses.					
5.1 Mode d'identification					
But expliqué : ☑ oui ☐ non ☐ s. o.					
Mode d'identification : ☐ verbale ☐ preuve de statut : carte d,affaire					
But expliqué à/Identification faite auprès de : Jacques Godbout					
6 Plainte	☑ so				
7 Photo numérique	□ so				
Nombre de photos prises sur le terrain : 37 Nombre de photos intégrées au rapport : 8	<u> </u>				
Nombre de priotos prises sur le terrain : 37					
Toutes les photos intégrées à ce rapport ont été prises par Christine Rondeau avec un appareil photo de type Canon powerShot L'original de ces photos a été conservé conformément à la Directive sur la gestion des photos numériques. La carte mémoire de					
l'appareil est demeurée en ma possession jusqu'au transfert des photos originales sur le serveur central.					
Les photos sont conservées sur le ou les répertoires sécurisés suivants : M:\Rég-16\ronch01\7430-16-01-042390137					
Toutes les photos apparaissant au présent rapport sont une fidèle représentation de ce que j'ai vu sur les lieux de l'inspection.					

Modification apportée aux photos numériques

7.1

☑ so

11

8						
	Grille d'intervention anne	xée	1 1	-	+	☑ sc
9	Autre pièce annexée au ra	pport	↓ ↑	-	+	☑ sc
10	Équipement utilisé		↓ ↑	_	+	
#	Type d'équipement	Modèle	Commentair	e	•	
1	GPS	garmin 78				
11	Échantillon		↓ ↑	-	+	☑ sc
12	Mise en contexte					
J'ai	·	s à nous présenter et sur les travaux correctifs à eff	ectuer.			
	ectifs (remise en état du teri gation) et pour l'aviser de la v	Madame Charlebois de la ville de Candiac afin de rain : retrait des remblais selon le profil original, disite terrain.				
	-	ain : retrait des remblais selon le profil original, disite terrain.				

14	Vérification complémentaire à l'intervention	□so

15 Conclusion

Les travaux correctifs attendus dans le plan des correctifs ont été clairement identifiés au sous-traitant (Monsieur Godbout de LA Hébert) responsable de la restauration (remise en état du terrain : retrait des remblais selon le profil original, ensemencement typique des marais, mesures de mitigation)

16 Évaluation de la gravité des conséquences des manquements constatés ↓↑ - + ☑ SO

17 Recom	17 Recommandations			
Ainsi, je recommande d'attendre le plan des correctifs et de refaire une inspection suite aux travaux correctifs.				
Rédigé par : Christine Rondeau		Fonction: Inspectrice		
Signature :	ORIGINAL SIGNÉ	Date de signature : 2019-05-01		

18 Verificat	cion du rapport d'intervention	□so
Approuvé par	: Patrice Bourque	Fonction : Chef d'équipe
Signature :	ORIGINAL SIGNÉ	Date :
Commentaire	s:	
I		



Orthophoto de l'atlas du MELCC : points GPS pris lors de l'inspection; délimitation du marais sur le terrain.



IMG_1555.JPG
Débris de végétaux présents dans le marais



IMG_1558.JPG
Débris de végétaux déposés dans le marais



IMG_1560.JPG

Piquets orange (flèche rouge), identification du marais sur le terrain à l'aide d'une carte et coordonnées erronées. Entreposage temporaire de terre dans le marais.



IMG_1561.JPG
Piquets bleus: nouvelle délimitation du marais avec la bonne carte et bonnes coordonnées. Entreposage temporaire de terre dans le marais.



IMG_1562.JPG
Piquets bleus: nouvelle délimitation du marais avec la bonne carte et coordonnées. Entreposage temporaire de terre dans le marais.



IMG_1563.JPG

Piquets bleus: nouvelle délimitation du marais avec la bonne carte et coordonnées. Entreposage temporaire de terre dans le marais.



IMG_1564.JPG
Piquets bleus: nouvelle délimitation du marais avec la bonne carte et coordonnées. Entreposage temporaire de terre dans le marais.



IMG_1566.JPG
Piquets oranges, identification du marais sur le terrain à l'aide d'une carte et plan erronés. Entreposage temporaire de terre dans le marais.



RAPPORT D'INSPECTION

Centre de contrôle environnemental du Québec

Direction régionale de l'Estrie et de la Montérégie

Région : Montérégie

1	Iden	tificati	on									
Date	e de l'ir	nterve	ntion: 20	19-05-22	Heure d	e début : 10	h 50	He	ure de fin	: 11 h 45		
Intervention effectuée par : Christine Rondeau												
Accompagné par : ↓↑ - + ☑ SO												
1.1	Dam	ande										
1.1			aanda :	200673974			Type de c	demande :	Documen	t official		□ so
	Nº de demande : 200673974											
OI	ojet de	la den	nande :	Stabilisation des i	rives de la	rivière de la	tortue					
1 2	1.2 Intervention											
1.2				301392945			Type d'inte	rvention :	Inspectio	n pour suiv	i de mangi	ıement
	№ de gestion doc. : 7430-16-01-0423901										acmene	
But de l'intervention : Stabilisation des rives de la rivière de la tortue												
Submission des nives de la niviere de la tortue												
2	2 Lieu concerné par l'intervention ↓↑ - +											
1			om du lieu		iac-Stabili	isation des ri	ves de la rivière	e de la Torti	Ie		▼1	<u> </u>
_	No	om usi	ıel du lieu					2 40 14 10111				
			Nº du lieu	. ,, .			Type de lieu	ı: cours d	l'eau			
	Loc	alisati	on du lieu		Québec : 2	2092096						
				2347405 4268335								
	Coord	lonnée	s géograp	hiques du lieu (G	ÉO NAD	83 degrés dé	cimaux): 4	15,39665854	13200:-73,5	534696598	100	
							·	•	·			
3	Inte	rvenar	nt du lieu								↓ ↑	- +
#		Non	1	Implication d	ans le		dresse postale			rvenant	Nº de	
				lieu			lifférente du lie levard Montcal	•	SA	GO	SAG	GO
1	Vill	e de Ca	andiac				ic (Québec) J5		1149	2261	X217	7674
							,		•	•		
4	Con	dition	météo									□ so
Des	cription	1 :										récisions
5	Pers	sonne	rencontré	e (R) / contactée	(C)					↓ ↑	- +	□so
#	R	С		Nom	(-)		Fo	nction			de télépho	
1		V		Merouane M	enaa			ant Englobe			81-5173 p	
5.1	Mo	de d'id	lentification	on								
But	expliqu	ıé :		☑ oui			☐ non			☐ s. o.		
	de d'ide			☑ verba			☐ preuve d	le statut				
But	expliqu	ué à/Id	lentification	on faite auprès d	e : Merou	ane Menaa						
6	Plai	nte										☑ so
	1 101											E 30
7	Pho	to nur	nérique									□ so
Nombre de photos prises sur le terrain : 10 Nombre de photos intégrées au rapport : 6												
Toutes les photos intégrées à ce rapport ont été prises par Christine Rondeau avec un appareil photo de type Canon powerShot. L'original de ces photos a été conservé conformément à la Directive sur la gestion des photos numériques. La carte mémoire de l'appareil est demeurée en ma possession jusqu'au transfert des photos originales sur le serveur central.												
Les	photos	sont c	onservées	sur le ou les répe	ertoires se	écurisés suiva	ants : M:\Rég-1	.6\ronch01\	7430-16-0	1-0423901\	√2019-05-2	2
Tou	Toutes les photos apparaissant au présent rapport sont une fidèle représentation de ce que j'ai vu sur les lieux de l'inspection.											

Modification apportée aux photos numériques

7.1

☑ so

11

9 Autre pièce annexée au rapport 10 Équipement utilisé # Type d'équipement Modèle GPS Garmin 78 11 Échantillon 1 Échantillon 1 Échantillon 1 I I Échantillon 1 I I I I I I I I I I I I I I I I I I	Autre pièce annexée au rapport 1		Grille d'intervention anne	νόο										
10 Équipement utilisé ↓↑ - + □ 9 # Type d'équipement Modèle Commentaire 1 GPS Garmin 78 11 Échantillon ↓↑ - + ☑ 9 12 Mise en contexte Un avis de non-conformité a été émis le 25 avril 2019 pour avoir réalisé des travaux en marais sans autorisation. Un plan des mesures correctives a été demandé. Le plan final a été reçu le 10 mai par courriel.	# Type d'équipement utilisé # Type d'équipement Modèle Commentaire 1 GPS Garmin 78 1 Échantillon ↓↑ - + ☑ so 1 Échantillon ↓↑ - + ☑ so 1 Mise en contexte □ so Un avis de non-conformité a été émis le 25 avril 2019 pour avoir réalisé des travaux en marais sans autorisation.	9		ACC .	↓T - + Þ	 So								
10 Équipement utilisé ↓↑ - + □ 9 # Type d'équipement Modèle Commentaire 1 GPS Garmin 78 11 Échantillon ↓↑ - + ☑ 9 12 Mise en contexte Un avis de non-conformité a été émis le 25 avril 2019 pour avoir réalisé des travaux en marais sans autorisation. Un plan des mesures correctives a été demandé. Le plan final a été reçu le 10 mai par courriel.	to Équipement utilisé # Type d'équipement Modèle Commentaire 1 GPS Garmin 78 1 Échantillon ↓↑ - + ☑ so 1 Échantillon ↓↑ - + ☑ so 1 Mise en contexte		9 Autre pièce annexée au rapport											
# Type d'équipement Modèle Commentaire 1 GPS Garmin 78 11 Échantillon	# Type d'équipement Modèle Commentaire 1 GPS Garmin 78 L1 Échantillon													
1 GPS Garmin 78 11 Échantillon ↓↑ - + ☑ 9 12 Mise en contexte Un avis de non-conformité a été émis le 25 avril 2019 pour avoir réalisé des travaux en marais sans autorisation. Un plan des mesures correctives a été demandé. Le plan final a été reçu le 10 mai par courriel.	1 GPS Garmin 78 11 Échantillon ↓↑ - + ✓ so 12 Mise en contexte □ so Un avis de non-conformité a été émis le 25 avril 2019 pour avoir réalisé des travaux en marais sans autorisation.	10	Équipement utilisé		↓↑ - + [∃so								
11 Échantillon 12 Mise en contexte Un avis de non-conformité a été émis le 25 avril 2019 pour avoir réalisé des travaux en marais sans autorisation. Un plan des mesures correctives a été demandé. Le plan final a été reçu le 10 mai par courriel.	11 Échantillon ↓↑ - + ☑ so 12 Mise en contexte □ so Un avis de non-conformité a été émis le 25 avril 2019 pour avoir réalisé des travaux en marais sans autorisation.	#		71										
12 Mise en contexte Un avis de non-conformité a été émis le 25 avril 2019 pour avoir réalisé des travaux en marais sans autorisation. Un plan des mesures correctives a été demandé. Le plan final a été reçu le 10 mai par courriel.	12 Mise en contexte □ SO Un avis de non-conformité a été émis le 25 avril 2019 pour avoir réalisé des travaux en marais sans autorisation.	1	GPS Garmin 78											
12 Mise en contexte Un avis de non-conformité a été émis le 25 avril 2019 pour avoir réalisé des travaux en marais sans autorisation. Un plan des mesures correctives a été demandé. Le plan final a été reçu le 10 mai par courriel.	12 Mise en contexte □ SO Un avis de non-conformité a été émis le 25 avril 2019 pour avoir réalisé des travaux en marais sans autorisation.	11	Échantillon		I†	7								
Un avis de non-conformité a été émis le 25 avril 2019 pour avoir réalisé des travaux en marais sans autorisation. Un plan des mesures correctives a été demandé. Le plan final a été reçu le 10 mai par courriel.	Jn avis de non-conformité a été émis le 25 avril 2019 pour avoir réalisé des travaux en marais sans autorisation.													
Un plan des mesures correctives a été demandé. Le plan final a été reçu le 10 mai par courriel.	·	12 Mise en contexte												
	In plan des mesures correctives a été demandé. Le plan final a été reçu le 10 mai par courriel. Le me rends sur les lieux afin de vérifier si les travaux correctifs ont été effectués.													
13 Description de l'intervention		12	Description de l'interventi	on										
13 Description de l'intervention	12 Description de l'intervention	13	Description de l'interventi	on .										
J'arrive sur le terrain en question, il n'y a pas de travaux en cours de réalisation et je n'y rencontre personne.	13 Description de l'intervention	J'arr	rive sur le terrain en question,	il n'y a pas de travaux en cours de réalisation e	et je n'y rencontre personne.									
	•	10.00												
	'arrive sur le terrain en question, il n'y a pas de travaux en cours de réalisation et je n'y rencontre personne.	Je co	•	ntièrement balisé (piquets bleus) comme prévi	uau plan des correctifs. Je fais le tour et je ne per	cois								
Je constate que : • Le milieu humide a été entièrement balisé (niquets bleus) comme prévu au plan des correctifs, le fais le tour et le ne perco	'arrive sur le terrain en question, il n'y a pas de travaux en cours de réalisation et je n'y rencontre personne. le constate que :				a da plan des correccios se lais le tour et je ne per	çois								
	'arrive sur le terrain en question, il n'y a pas de travaux en cours de réalisation et je n'y rencontre personne. e constate que : • Le milieu humide a été entièrement balisé (piquets bleus) comme prévu au plan des correctifs. Je fais le tour et je ne perçois		• Présence de paille et d'e	nsemencement là où l'excavation des sols excé	dentaires était prévue en milieu humide dans le ¡	plan								
 Le milieu humide a été entièrement balisé (piquets bleus) comme prévu au plan des correctifs. Je fais le tour et je ne perço pas d'autres travaux effectués dans le milieu humide. 	l'arrive sur le terrain en question, il n'y a pas de travaux en cours de réalisation et je n'y rencontre personne. le constate que : • Le milieu humide a été entièrement balisé (piquets bleus) comme prévu au plan des correctifs. Je fais le tour et je ne perçois pas d'autres travaux effectués dans le milieu humide.		·											
 Le milieu humide a été entièrement balisé (piquets bleus) comme prévu au plan des correctifs. Je fais le tour et je ne perço pas d'autres travaux effectués dans le milieu humide. Présence de paille et d'ensemencement là où l'excavation des sols excédentaires était prévue en milieu humide dans le pla des correctifs. Je n'ai, par contre, pas moyen de savoir si l'excavation a été réalisée jusqu'à l'élévation du terrain avant 	 l'arrive sur le terrain en question, il n'y a pas de travaux en cours de réalisation et je n'y rencontre personne. le constate que : Le milieu humide a été entièrement balisé (piquets bleus) comme prévu au plan des correctifs. Je fais le tour et je ne perçois pas d'autres travaux effectués dans le milieu humide. Présence de paille et d'ensemencement là où l'excavation des sols excédentaires était prévue en milieu humide dans le plan des correctifs. Je n'ai, par contre, pas moyen de savoir si l'excavation a été réalisée jusqu'à l'élévation du terrain avant 				•									
 Le milieu humide a été entièrement balisé (piquets bleus) comme prévu au plan des correctifs. Je fais le tour et je ne perço pas d'autres travaux effectués dans le milieu humide. Présence de paille et d'ensemencement là où l'excavation des sols excédentaires était prévue en milieu humide dans le pla des correctifs. Je n'ai, par contre, pas moyen de savoir si l'excavation a été réalisée jusqu'à l'élévation du terrain avant l'empiétement, mais selon le terrain original voisin, cela semble correct. 	 l'arrive sur le terrain en question, il n'y a pas de travaux en cours de réalisation et je n'y rencontre personne. le constate que : Le milieu humide a été entièrement balisé (piquets bleus) comme prévu au plan des correctifs. Je fais le tour et je ne perçois pas d'autres travaux effectués dans le milieu humide. Présence de paille et d'ensemencement là où l'excavation des sols excédentaires était prévue en milieu humide dans le plan des correctifs. Je n'ai, par contre, pas moyen de savoir si l'excavation a été réalisée jusqu'à l'élévation du terrain avant l'empiétement, mais selon le terrain original voisin, cela semble correct. 		 Les debris vegetaux dans 	le milieu humide ont ete retires.										
 Le milieu humide a été entièrement balisé (piquets bleus) comme prévu au plan des correctifs. Je fais le tour et je ne perço pas d'autres travaux effectués dans le milieu humide. Présence de paille et d'ensemencement là où l'excavation des sols excédentaires était prévue en milieu humide dans le pla des correctifs. Je n'ai, par contre, pas moyen de savoir si l'excavation a été réalisée jusqu'à l'élévation du terrain avant 	 l'arrive sur le terrain en question, il n'y a pas de travaux en cours de réalisation et je n'y rencontre personne. le constate que : Le milieu humide a été entièrement balisé (piquets bleus) comme prévu au plan des correctifs. Je fais le tour et je ne perçois pas d'autres travaux effectués dans le milieu humide. Présence de paille et d'ensemencement là où l'excavation des sols excédentaires était prévue en milieu humide dans le plan des correctifs. Je n'ai, par contre, pas moyen de savoir si l'excavation a été réalisée jusqu'à l'élévation du terrain avant l'empiétement, mais selon le terrain original voisin, cela semble correct. 													
 Le milieu humide a été entièrement balisé (piquets bleus) comme prévu au plan des correctifs. Je fais le tour et je ne perço pas d'autres travaux effectués dans le milieu humide. Présence de paille et d'ensemencement là où l'excavation des sols excédentaires était prévue en milieu humide dans le pla des correctifs. Je n'ai, par contre, pas moyen de savoir si l'excavation a été réalisée jusqu'à l'élévation du terrain avant l'empiétement, mais selon le terrain original voisin, cela semble correct. Les débris végétaux dans le milieu humide ont été retirés. 	 l'arrive sur le terrain en question, il n'y a pas de travaux en cours de réalisation et je n'y rencontre personne. le constate que : Le milieu humide a été entièrement balisé (piquets bleus) comme prévu au plan des correctifs. Je fais le tour et je ne perçois pas d'autres travaux effectués dans le milieu humide. Présence de paille et d'ensemencement là où l'excavation des sols excédentaires était prévue en milieu humide dans le plan des correctifs. Je n'ai, par contre, pas moyen de savoir si l'excavation a été réalisée jusqu'à l'élévation du terrain avant l'empiétement, mais selon le terrain original voisin, cela semble correct. Les débris végétaux dans le milieu humide ont été retirés. 	14 Vérification complémentaire à l'intervention												
 Le milieu humide a été entièrement balisé (piquets bleus) comme prévu au plan des correctifs. Je fais le tour et je ne perço pas d'autres travaux effectués dans le milieu humide. Présence de paille et d'ensemencement là où l'excavation des sols excédentaires était prévue en milieu humide dans le pla des correctifs. Je n'ai, par contre, pas moyen de savoir si l'excavation a été réalisée jusqu'à l'élévation du terrain avant l'empiétement, mais selon le terrain original voisin, cela semble correct. Les débris végétaux dans le milieu humide ont été retirés. 	l'arrive sur le terrain en question, il n'y a pas de travaux en cours de réalisation et je n'y rencontre personne. le constate que : • Le milieu humide a été entièrement balisé (piquets bleus) comme prévu au plan des correctifs. Je fais le tour et je ne perçois pas d'autres travaux effectués dans le milieu humide. • Présence de paille et d'ensemencement là où l'excavation des sols excédentaires était prévue en milieu humide dans le plan des correctifs. Je n'ai, par contre, pas moyen de savoir si l'excavation a été réalisée jusqu'à l'élévation du terrain avant l'empiétement, mais selon le terrain original voisin, cela semble correct. • Les débris végétaux dans le milieu humide ont été retirés. □ SO	2019-05-23 : Monsieur Menaa me confirme par courriel que les travaux prévus au plan des mesures correctives ont tous été												
 Le milieu humide a été entièrement balisé (piquets bleus) comme prévu au plan des correctifs. Je fais le tour et je ne perço pas d'autres travaux effectués dans le milieu humide. Présence de paille et d'ensemencement là où l'excavation des sols excédentaires était prévue en milieu humide dans le pla des correctifs. Je n'ai, par contre, pas moyen de savoir si l'excavation a été réalisée jusqu'à l'élévation du terrain avant l'empiétement, mais selon le terrain original voisin, cela semble correct. Les débris végétaux dans le milieu humide ont été retirés. Vérification complémentaire à l'intervention 2019-05-23 : Monsieur Menaa me confirme par courriel que les travaux prévus au plan des mesures correctives ont tous été 	l'arrive sur le terrain en question, il n'y a pas de travaux en cours de réalisation et je n'y rencontre personne. le constate que : • Le milieu humide a été entièrement balisé (piquets bleus) comme prévu au plan des correctifs. Je fais le tour et je ne perçois pas d'autres travaux effectués dans le milieu humide. • Présence de paille et d'ensemencement là où l'excavation des sols excédentaires était prévue en milieu humide dans le plan des correctifs. Je n'ai, par contre, pas moyen de savoir si l'excavation a été réalisée jusqu'à l'élévation du terrain avant l'empiétement, mais selon le terrain original voisin, cela semble correct. • Les débris végétaux dans le milieu humide ont été retirés. 14 Vérification complémentaire à l'intervention SO 2019-05-23 : Monsieur Menaa me confirme par courriel que les travaux prévus au plan des mesures correctives ont tous été		9-05-23 : Monsieur Menaa me	confirme par courriel que les travaux prévus a		∃so								
 Le milieu humide a été entièrement balisé (piquets bleus) comme prévu au plan des correctifs. Je fais le tour et je ne perço pas d'autres travaux effectués dans le milieu humide. Présence de paille et d'ensemencement là où l'excavation des sols excédentaires était prévue en milieu humide dans le pla des correctifs. Je n'ai, par contre, pas moyen de savoir si l'excavation a été réalisée jusqu'à l'élévation du terrain avant l'empiétement, mais selon le terrain original voisin, cela semble correct. Les débris végétaux dans le milieu humide ont été retirés. 	l'arrive sur le terrain en question, il n'y a pas de travaux en cours de réalisation et je n'y rencontre personne. le constate que : • Le milieu humide a été entièrement balisé (piquets bleus) comme prévu au plan des correctifs. Je fais le tour et je ne perçois pas d'autres travaux effectués dans le milieu humide. • Présence de paille et d'ensemencement là où l'excavation des sols excédentaires était prévue en milieu humide dans le plan des correctifs. Je n'ai, par contre, pas moyen de savoir si l'excavation a été réalisée jusqu'à l'élévation du terrain avant l'empiétement, mais selon le terrain original voisin, cela semble correct. • Les débris végétaux dans le milieu humide ont été retirés. 14 Vérification complémentaire à l'intervention SO 2019-05-23 : Monsieur Menaa me confirme par courriel que les travaux prévus au plan des mesures correctives ont tous été		9-05-23 : Monsieur Menaa me	confirme par courriel que les travaux prévus a		∃so								
 Le milieu humide a été entièrement balisé (piquets bleus) comme prévu au plan des correctifs. Je fais le tour et je ne perço pas d'autres travaux effectués dans le milieu humide. Présence de paille et d'ensemencement là où l'excavation des sols excédentaires était prévue en milieu humide dans le pla des correctifs. Je n'ai, par contre, pas moyen de savoir si l'excavation a été réalisée jusqu'à l'élévation du terrain avant l'empiétement, mais selon le terrain original voisin, cela semble correct. Les débris végétaux dans le milieu humide ont été retirés. Vérification complémentaire à l'intervention 2019-05-23 : Monsieur Menaa me confirme par courriel que les travaux prévus au plan des mesures correctives ont tous été effectués (copie du courriel placée au dossier). 	l'arrive sur le terrain en question, il n'y a pas de travaux en cours de réalisation et je n'y rencontre personne. le constate que : Le milieu humide a été entièrement balisé (piquets bleus) comme prévu au plan des correctifs. Je fais le tour et je ne perçois pas d'autres travaux effectués dans le milieu humide. Présence de paille et d'ensemencement là où l'excavation des sols excédentaires était prévue en milieu humide dans le plan des correctifs. Je n'ai, par contre, pas moyen de savoir si l'excavation a été réalisée jusqu'à l'élévation du terrain avant l'empiétement, mais selon le terrain original voisin, cela semble correct. Les débris végétaux dans le milieu humide ont été retirés. Les débris végétaux dans le milieu humide ont été retirés.	effe	9-05-23 : Monsieur Menaa me ectués (copie du courriel placé	confirme par courriel que les travaux prévus a		⊒ so								
 Le milieu humide a été entièrement balisé (piquets bleus) comme prévu au plan des correctifs. Je fais le tour et je ne perço pas d'autres travaux effectués dans le milieu humide. Présence de paille et d'ensemencement là où l'excavation des sols excédentaires était prévue en milieu humide dans le pla des correctifs. Je n'ai, par contre, pas moyen de savoir si l'excavation a été réalisée jusqu'à l'élévation du terrain avant l'empiétement, mais selon le terrain original voisin, cela semble correct. Les débris végétaux dans le milieu humide ont été retirés. Vérification complémentaire à l'intervention 2019-05-23 : Monsieur Menaa me confirme par courriel que les travaux prévus au plan des mesures correctives ont tous été effectués (copie du courriel placée au dossier). 	l'arrive sur le terrain en question, il n'y a pas de travaux en cours de réalisation et je n'y rencontre personne. le constate que : Le milieu humide a été entièrement balisé (piquets bleus) comme prévu au plan des correctifs. Je fais le tour et je ne perçois pas d'autres travaux effectués dans le milieu humide. Présence de paille et d'ensemencement là où l'excavation des sols excédentaires était prévue en milieu humide dans le plan des correctifs. Je n'ai, par contre, pas moyen de savoir si l'excavation a été réalisée jusqu'à l'élévation du terrain avant l'empiétement, mais selon le terrain original voisin, cela semble correct. Les débris végétaux dans le milieu humide ont été retirés. Vérification complémentaire à l'intervention SO	effe	9-05-23 : Monsieur Menaa me ectués (copie du courriel placé Conclusion	e confirme par courriel que les travaux prévus a e au dossier).		∃ so								
 Le milieu humide a été entièrement balisé (piquets bleus) comme prévu au plan des correctifs. Je fais le tour et je ne perço pas d'autres travaux effectués dans le milieu humide. Présence de paille et d'ensemencement là où l'excavation des sols excédentaires était prévue en milieu humide dans le pla des correctifs. Je n'ai, par contre, pas moyen de savoir si l'excavation a été réalisée jusqu'à l'élévation du terrain avant l'empiétement, mais selon le terrain original voisin, cela semble correct. Les débris végétaux dans le milieu humide ont été retirés. Vérification complémentaire à l'intervention 2019-05-23 : Monsieur Menaa me confirme par courriel que les travaux prévus au plan des mesures correctives ont tous été effectués (copie du courriel placée au dossier). 	l'arrive sur le terrain en question, il n'y a pas de travaux en cours de réalisation et je n'y rencontre personne. le constate que : Le milieu humide a été entièrement balisé (piquets bleus) comme prévu au plan des correctifs. Je fais le tour et je ne perçois pas d'autres travaux effectués dans le milieu humide. Présence de paille et d'ensemencement là où l'excavation des sols excédentaires était prévue en milieu humide dans le plan des correctifs. Je n'ai, par contre, pas moyen de savoir si l'excavation a été réalisée jusqu'à l'élévation du terrain avant l'empiétement, mais selon le terrain original voisin, cela semble correct. Les débris végétaux dans le milieu humide ont été retirés. Vérification complémentaire à l'intervention SO	effe	9-05-23 : Monsieur Menaa me ectués (copie du courriel placé Conclusion	e confirme par courriel que les travaux prévus a e au dossier).		⊒ so								
 Le milieu humide a été entièrement balisé (piquets bleus) comme prévu au plan des correctifs. Je fais le tour et je ne perço pas d'autres travaux effectués dans le milieu humide. Présence de paille et d'ensemencement là où l'excavation des sols excédentaires était prévue en milieu humide dans le pla des correctifs. Je n'ai, par contre, pas moyen de savoir si l'excavation a été réalisée jusqu'à l'élévation du terrain avant l'empiétement, mais selon le terrain original voisin, cela semble correct. Les débris végétaux dans le milieu humide ont été retirés. Vérification complémentaire à l'intervention 2019-05-23 : Monsieur Menaa me confirme par courriel que les travaux prévus au plan des mesures correctives ont tous été effectués (copie du courriel placée au dossier). Conclusion Les travaux prévus pour répondre à l'avis de non-conformité sont effectués. 	l'arrive sur le terrain en question, il n'y a pas de travaux en cours de réalisation et je n'y rencontre personne. e constate que : • Le milieu humide a été entièrement balisé (piquets bleus) comme prévu au plan des correctifs. Je fais le tour et je ne perçois pas d'autres travaux effectués dans le milieu humide. • Présence de paille et d'ensemencement là où l'excavation des sols excédentaires était prévue en milieu humide dans le plan des correctifs. Je n'ai, par contre, pas moyen de savoir si l'excavation a été réalisée jusqu'à l'élévation du terrain avant l'empiétement, mais selon le terrain original voisin, cela semble correct. • Les débris végétaux dans le milieu humide ont été retirés. Les débris végétaux dans le milieu humide ont été retirés. Les d'exification complémentaire à l'intervention	effe 15 Les	9-05-23 : Monsieur Menaa me ectués (copie du courriel placé Conclusion travaux prévus pour répondre	è confirme par courriel que les travaux prévus a e au dossier). à l'avis de non-conformité sont effectués.	nu plan des mesures correctives ont tous été									
 Le milieu humide a été entièrement balisé (piquets bleus) comme prévu au plan des correctifs. Je fais le tour et je ne perço pas d'autres travaux effectués dans le milieu humide. Présence de paille et d'ensemencement là où l'excavation des sols excédentaires était prévue en milieu humide dans le pla des correctifs. Je n'ai, par contre, pas moyen de savoir si l'excavation a été réalisée jusqu'à l'élévation du terrain avant l'empiétement, mais selon le terrain original voisin, cela semble correct. Les débris végétaux dans le milieu humide ont été retirés. Vérification complémentaire à l'intervention 2019-05-23 : Monsieur Menaa me confirme par courriel que les travaux prévus au plan des mesures correctives ont tous été effectués (copie du courriel placée au dossier). Conclusion Les travaux prévus pour répondre à l'avis de non-conformité sont effectués. 	l'arrive sur le terrain en question, il n'y a pas de travaux en cours de réalisation et je n'y rencontre personne. e constate que : • Le milieu humide a été entièrement balisé (piquets bleus) comme prévu au plan des correctifs. Je fais le tour et je ne perçois pas d'autres travaux effectués dans le milieu humide. • Présence de paille et d'ensemencement là où l'excavation des sols excédentaires était prévue en milieu humide dans le plan des correctifs. Je n'ai, par contre, pas moyen de savoir si l'excavation a été réalisée jusqu'à l'élévation du terrain avant l'empiétement, mais selon le terrain original voisin, cela semble correct. • Les débris végétaux dans le milieu humide ont été retirés. Les débris végétaux dans le milieu humide ont été retirés. Les des la végétaux dans le milieu humide ent été retirés. Les des la végétaux dans le milieu humide ent été retirés. Conclusion Les travaux prévus pour répondre à l'avis de non-conformité sont effectués.	effe 15 Les	9-05-23 : Monsieur Menaa me ectués (copie du courriel placé Conclusion travaux prévus pour répondre	è confirme par courriel que les travaux prévus a e au dossier). à l'avis de non-conformité sont effectués.	nu plan des mesures correctives ont tous été									
 Le milieu humide a été entièrement balisé (piquets bleus) comme prévu au plan des correctifs. Je fais le tour et je ne perço pas d'autres travaux effectués dans le milieu humide. Présence de paille et d'ensemencement là où l'excavation des sols excédentaires était prévue en milieu humide dans le pla des correctifs. Je n'ai, par contre, pas moyen de savoir si l'excavation a été réalisée jusqu'à l'élévation du terrain avant l'empiétement, mais selon le terrain original voisin, cela semble correct. Les débris végétaux dans le milieu humide ont été retirés. Vérification complémentaire à l'intervention 2019-05-23 : Monsieur Menaa me confirme par courriel que les travaux prévus au plan des mesures correctives ont tous été effectués (copie du courriel placée au dossier). Conclusion Les travaux prévus pour répondre à l'avis de non-conformité sont effectués. Évaluation de la gravité des conséquences des manquements constatés 	l'arrive sur le terrain en question, il n'y a pas de travaux en cours de réalisation et je n'y rencontre personne. le constate que : Le milieu humide a été entièrement balisé (piquets bleus) comme prévu au plan des correctifs. Je fais le tour et je ne perçois pas d'autres travaux effectués dans le milieu humide. Présence de paille et d'ensemencement là où l'excavation des sols excédentaires était prévue en milieu humide dans le plan des correctifs. Je n'ai, par contre, pas moyen de savoir si l'excavation a été réalisée jusqu'à l'élévation du terrain avant l'empiétement, mais selon le terrain original voisin, cela semble correct. Les débris végétaux dans le milieu humide ont été retirés. 14 Vérification complémentaire à l'intervention □ SO 2019-05-23 : Monsieur Menaa me confirme par courriel que les travaux prévus au plan des mesures correctives ont tous été effectués (copie du courriel placée au dossier). 15 Conclusion Les travaux prévus pour répondre à l'avis de non-conformité sont effectués. Le Évaluation de la gravité des conséquences des manquements constatés ↓↑ - + ☑ SO	15 Les 1	9-05-23 : Monsieur Menaa me ectués (copie du courriel placé Conclusion travaux prévus pour répondre Évaluation de la gravité de	è confirme par courriel que les travaux prévus a e au dossier). à l'avis de non-conformité sont effectués.	nu plan des mesures correctives ont tous été									
 Le milieu humide a été entièrement balisé (piquets bleus) comme prévu au plan des correctifs. Je fais le tour et je ne perço pas d'autres travaux effectués dans le milieu humide. Présence de paille et d'ensemencement là où l'excavation des sols excédentaires était prévue en milieu humide dans le pla des correctifs. Je n'ai, par contre, pas moyen de savoir si l'excavation a été réalisée jusqu'à l'élévation du terrain avant l'empiétement, mais selon le terrain original voisin, cela semble correct. Les débris végétaux dans le milieu humide ont été retirés. Vérification complémentaire à l'intervention 2019-05-23 : Monsieur Menaa me confirme par courriel que les travaux prévus au plan des mesures correctives ont tous été effectués (copie du courriel placée au dossier). Conclusion Les travaux prévus pour répondre à l'avis de non-conformité sont effectués. Évaluation de la gravité des conséquences des manquements constatés Î Évaluation de la gravité des conséquences des manquements constatés 	l'arrive sur le terrain en question, il n'y a pas de travaux en cours de réalisation et je n'y rencontre personne. le constate que : • Le milieu humide a été entièrement balisé (piquets bleus) comme prévu au plan des correctifs. Je fais le tour et je ne perçois pas d'autres travaux effectués dans le milieu humide. • Présence de paille et d'ensemencement là où l'excavation des sols excédentaires était prévue en milieu humide dans le plan des correctifs. Je n'ai, par contre, pas moyen de savoir si l'excavation a été réalisée jusqu'à l'élévation du terrain avant l'empiétement, mais selon le terrain original voisin, cela semble correct. • Les débris végétaux dans le milieu humide ont été retirés. 14 Vérification complémentaire à l'intervention Scots de la viole du courriel placée au dossier). 15 Conclusion 16 Evaluation de la gravité des conséquences des manquements constatés 1↑ - + ✓ Soot Recommandations	15 Les 1	9-05-23: Monsieur Menaa me ectués (copie du courriel placé Conclusion travaux prévus pour répondre Évaluation de la gravité de Recommandations	è confirme par courriel que les travaux prévus a e au dossier). à l'avis de non-conformité sont effectués.	u plan des mesures correctives ont tous été ↓↑ - + [∑ so								
 Le milieu humide a été entièrement balisé (piquets bleus) comme prévu au plan des correctifs. Je fais le tour et je ne perço pas d'autres travaux effectués dans le milieu humide. Présence de paille et d'ensemencement là où l'excavation des sols excédentaires était prévue en milieu humide dans le pla des correctifs. Je n'ai, par contre, pas moyen de savoir si l'excavation a été réalisée jusqu'à l'élévation du terrain avant l'empiétement, mais selon le terrain original voisin, cela semble correct. Les débris végétaux dans le milieu humide ont été retirés. Vérification complémentaire à l'intervention 2019-05-23 : Monsieur Menaa me confirme par courriel que les travaux prévus au plan des mesures correctives ont tous été effectués (copie du courriel placée au dossier). Conclusion Les travaux prévus pour répondre à l'avis de non-conformité sont effectués. Évaluation de la gravité des conséquences des manquements constatés 	l'arrive sur le terrain en question, il n'y a pas de travaux en cours de réalisation et je n'y rencontre personne. le constate que : Le millieu humide a été entièrement balisé (piquets bleus) comme prévu au plan des correctifs. Je fais le tour et je ne perçois pas d'autres travaux effectués dans le milieu humide. Présence de paille et d'ensemencement là où l'excavation des sols excédentaires était prévue en milieu humide dans le plan des correctifs. Je n'ai, par contre, pas moyen de savoir si l'excavation a été réalisée jusqu'à l'élévation du terrain avant l'emplétement, mais selon le terrain original voisin, cela semble correct. Les débris végétaux dans le milieu humide ont été retirés. 14 Vérification complémentaire à l'intervention Soup-05-23 : Monsieur Menaa me confirme par courriel que les travaux prévus au plan des mesures correctives ont tous été effectués (copie du courriel placée au dossier). 15 Conclusion Les travaux prévus pour répondre à l'avis de non-conformité sont effectués. 16 Évaluation de la gravité des conséquences des manquements constatés 1↑ - + ✓ Soup-17 Recommandations Nansi, je recommande de retourner faire une inspection lorsque tous les travaux prévus au CA soient terminés (végétalisation des	15 Les 16 16 Ains	9-05-23 : Monsieur Menaa me ectués (copie du courriel placé Conclusion travaux prévus pour répondre Évaluation de la gravité de Recommandations si, je recommande de retourne	è confirme par courriel que les travaux prévus a e au dossier). à l'avis de non-conformité sont effectués.	u plan des mesures correctives ont tous été ↓↑ - + [∑ so								
 Le milieu humide a été entièrement balisé (piquets bleus) comme prévu au plan des correctifs. Je fais le tour et je ne perço pas d'autres travaux effectués dans le milieu humide. Présence de paille et d'ensemencement là où l'excavation des sols excédentaires était prévue en milieu humide dans le pla des correctifs. Je n'ai, par contre, pas moyen de savoir si l'excavation a été réalisée jusqu'à l'élévation du terrain avant l'empiétement, mais selon le terrain original voisin, cela semble correct. Les débris végétaux dans le milieu humide ont été retirés. Vérification complémentaire à l'intervention 2019-05-23 : Monsieur Menaa me confirme par courriel que les travaux prévus au plan des mesures correctives ont tous été effectués (copie du courriel placée au dossier). Conclusion Les travaux prévus pour répondre à l'avis de non-conformité sont effectués. Évaluation de la gravité des conséquences des manquements constatés Recommandations Ainsi, je recommande de retourner faire une inspection lorsque tous les travaux prévus au CA soient terminés (végétalisation des 	l'arrive sur le terrain en question, il n'y a pas de travaux en cours de réalisation et je n'y rencontre personne. le constate que : Le millieu humide a été entièrement balisé (piquets bleus) comme prévu au plan des correctifs. Je fais le tour et je ne perçois pas d'autres travaux effectués dans le milieu humide. Présence de paille et d'ensemencement là où l'excavation des sols excédentaires était prévue en milieu humide dans le plan des correctifs. Je n'ai, par contre, pas moyen de savoir si l'excavation a été réalisée jusqu'à l'élévation du terrain avant l'empiétement, mais selon le terrain original voisin, cela semble correct. Les débris végétaux dans le milieu humide ont été retirés. Les débris végétaux dans le milieu humide ont été retirés. Le Vérification complémentaire à l'intervention Scotos et de la courriel placée au dossier). Conclusion Les travaux prévus pour répondre à l'avis de non-conformité sont effectués. Les travaux prévus pour répondre à l'avis de non-conformité sont effectués. Le Évaluation de la gravité des conséquences des manquements constatés ↓↑ - + ✓ so Rinsi, je recommande de retourner faire une inspection lorsque tous les travaux prévus au CA soient terminés (végétalisation des rives).	15 Les 1 16 17 Ains rives	9-05-23 : Monsieur Menaa me ectués (copie du courriel placée Conclusion travaux prévus pour répondre Évaluation de la gravité de Recommandations si, je recommande de retourness).	è confirme par courriel que les travaux prévus a le au dossier). à l'avis de non-conformité sont effectués. es conséquences des manquements constatés er faire une inspection lorsque tous les travaux	uu plan des mesures correctives ont tous été ↓↑ - + ↓ prévus au CA soient terminés (végétalisation des	∑ so								
 Le milieu humide a été entièrement balisé (piquets bleus) comme prévu au plan des correctifs. Je fais le tour et je ne perço pas d'autres travaux effectués dans le milieu humide. Présence de paille et d'ensemencement là où l'excavation des sols excédentaires était prévue en milieu humide dans le pla des correctifs. Je n'ai, par contre, pas moyen de savoir si l'excavation a été réalisée jusqu'à l'élévation du terrain avant l'empiétement, mais selon le terrain original voisin, cela semble correct. Les débris végétaux dans le milieu humide ont été retirés. Vérification complémentaire à l'intervention 2019-05-23 : Monsieur Menaa me confirme par courriel que les travaux prévus au plan des mesures correctives ont tous été effectués (copie du courriel placée au dossier). Conclusion Les travaux prévus pour répondre à l'avis de non-conformité sont effectués. Évaluation de la gravité des conséquences des manquements constatés Ainsi, je recommande de retourner faire une inspection lorsque tous les travaux prévus au CA soient terminés (végétalisation des rives). 	l'arrive sur le terrain en question, il n'y a pas de travaux en cours de réalisation et je n'y rencontre personne. le constate que : • Le milieu humide a été entièrement balisé (piquets bleus) comme prévu au plan des correctifs. Je fais le tour et je ne perçois pas d'autres travaux effectués dans le milieu humide. • Présence de paille et d'ensemencement là où l'excavation des sols excédentaires était prévue en milieu humide dans le plan des correctifs. Je n'ai, par contre, pas moyen de savoir si l'excavation a été réalisée jusqu'à l'élévation du terrain avant l'empiétement, mais selon le terrain original voisin, cela semble correct. • Les débris végétaux dans le milieu humide ont été retirés. 14 Vérification complémentaire à l'intervention Solution se l'avis de mon-confirme par courriel que les travaux prévus au plan des mesures correctives ont tous été effectués (copie du courriel placée au dossier). 15 Conclusion Les travaux prévus pour répondre à l'avis de non-conformité sont effectués. 16 Évaluation de la gravité des conséquences des manquements constatés 17 - + ✓ Solution Recommandations 18 Ainsi, je recommande de retourner faire une inspection lorsque tous les travaux prévus au CA soient terminés (végétalisation des rives). 18 Fonction : Inspecteur	15 Les 1 16 17 Ains rives Réd	9-05-23 : Monsieur Menaa me ectués (copie du courriel placé Conclusion travaux prévus pour répondre Évaluation de la gravité de Recommandations si, je recommande de retournes). ligé par : Christine Rondeau	à l'avis de non-conformité sont effectués. es conséquences des manquements constatés er faire une inspection lorsque tous les travaux	prévus au CA soient terminés (végétalisation des	∑ so								
 Le milieu humide a été entièrement balisé (piquets bleus) comme prévu au plan des correctifs. Je fais le tour et je ne perço pas d'autres travaux effectués dans le milieu humide. Présence de paille et d'ensemencement là où l'excavation des sols excédentaires était prévue en milieu humide dans le pla des correctifs. Je n'ai, par contre, pas moyen de savoir si l'excavation a été réalisée jusqu'à l'élévation du terrain avant l'empiétement, mais selon le terrain original voisin, cela semble correct. Les débris végétaux dans le milieu humide ont été retirés. Vérification complémentaire à l'intervention 2019-05-23 : Monsieur Menaa me confirme par courriel que les travaux prévus au plan des mesures correctives ont tous été effectués (copie du courriel placée au dossier). Conclusion Les travaux prévus pour répondre à l'avis de non-conformité sont effectués. Évaluation de la gravité des conséquences des manquements constatés T Recommandations Ainsi, je recommande de retourner faire une inspection lorsque tous les travaux prévus au CA soient terminés (végétalisation des rives). Rédigé par : Christine Rondeau Fonction : Inspecteur 	l'arrive sur le terrain en question, il n'y a pas de travaux en cours de réalisation et je n'y rencontre personne. le constate que : • Le milieu humide a été entièrement balisé (piquets bleus) comme prévu au plan des correctifs. Je fais le tour et je ne perçois pas d'autres travaux effectués dans le milieu humide. • Présence de paille et d'ensemencement là où l'excavation des sols excédentaires était prévue en milieu humide dans le plan des correctifs. Je n'ai, par contre, pas moyen de savoir si l'excavation a été réalisée jusqu'à l'élévation du terrain avant l'empiétement, mais selon le terrain original voisin, cela semble correct. • Les débris végétaux dans le milieu humide ont été retirés. 14 Vérification complémentaire à l'intervention Solution se l'avis de mon-confirme par courriel que les travaux prévus au plan des mesures correctives ont tous été effectués (copie du courriel placée au dossier). 15 Conclusion Les travaux prévus pour répondre à l'avis de non-conformité sont effectués. 16 Évaluation de la gravité des conséquences des manquements constatés 17 - + ✓ Solution Recommandations 18 Ainsi, je recommande de retourner faire une inspection lorsque tous les travaux prévus au CA soient terminés (végétalisation des rives). 18 Fonction : Inspecteur	15 Les 1 16 17 Ains rives Réd	9-05-23 : Monsieur Menaa me ectués (copie du courriel placé Conclusion travaux prévus pour répondre Évaluation de la gravité de Recommandations si, je recommande de retournes). ligé par : Christine Rondeau	à l'avis de non-conformité sont effectués. es conséquences des manquements constatés er faire une inspection lorsque tous les travaux	prévus au CA soient terminés (végétalisation des	∑ so								
 Le milieu humide a été entièrement balisé (piquets bleus) comme prévu au plan des correctifs. Je fais le tour et je ne perço pas d'autres travaux effectués dans le milieu humide. Présence de paille et d'ensemencement là où l'excavation des sols excédentaires était prévue en milieu humide dans le pla des correctifs. Je n'ai, par contre, pas moyen de savoir si l'excavation a été réalisée jusqu'à l'élévation du terrain avant l'empiétement, mais selon le terrain original voisin, cela semble correct. Les débris végétaux dans le milieu humide ont été retirés. Vérification complémentaire à l'intervention 2019-05-23 : Monsieur Menaa me confirme par courriel que les travaux prévus au plan des mesures correctives ont tous été effectués (copie du courriel placée au dossier). Conclusion Les travaux prévus pour répondre à l'avis de non-conformité sont effectués. Évaluation de la gravité des conséquences des manquements constatés Récommandations Ainsi, je recommande de retourner faire une inspection lorsque tous les travaux prévus au CA soient terminés (végétalisation des rives). Rédigé par : Christine Rondeau Fonction : Inspecteur Signature : ORIGINAL SIGNÈ Date de signature : 	l'arrive sur le terrain en question, il n'y a pas de travaux en cours de réalisation et je n'y rencontre personne. le constate que : Le milieu humide a été entièrement balisé (piquets bleus) comme prévu au plan des correctifs. Je fais le tour et je ne perçois pas d'autres travaux effectués dans le milieu humide. Présence de paille et d'ensemencement là où l'excavation des sols excédentaires était prévue en milieu humide dans le plan des correctifs. Je n'al, par contre, pas moyen de savoir si l'excavation a été réalisée jusqu'à l'élévation du terrain avant l'empiétement, mais selon le terrain original voisin, cela semble correct. Les débris végétaux dans le milieu humide ont été retirés. Les débris végétaux dans le milieu humide ont été retirés. Les débris végétaux dans le milieu humide par courriel que les travaux prévus au plan des mesures correctives ont tous été effectués (copie du courriel placée au dossier). Les travaux prévus pour répondre à l'avis de non-conformité sont effectués. Les travaux prévus pour répondre à l'avis de non-conformité sont effectués. Les travaux prévus pour répondre à l'avis de non-conformité sont effectués. Les travaux prévus pour répondre à l'avis de non-conformité sont effectués. Les travaux prévus pour répondre à l'avis de non-conformité sont effectués. Les travaux prévus pour répondre à l'avis de non-conformité sont effectués. Les travaux prévus au CA soient terminés (végétalisation des lives). Les travaux prévus au CA soient terminés (végétalisation des lives). Rédigé par : Christine Rondeau Fonction : Inspecteur Date de signature :	15 Les 1 16 17 Ains rives Réd Sign	9-05-23 : Monsieur Menaa mentués (copie du courriel placés Conclusion travaux prévus pour répondre Évaluation de la gravité de Recommandations si, je recommande de retournes). ligé par : Christine Rondeau nature : ORIGINAL SIGNÉ	è confirme par courriel que les travaux prévus a e au dossier). à l'avis de non-conformité sont effectués. es conséquences des manquements constatés er faire une inspection lorsque tous les travaux	prévus au CA soient terminés (végétalisation des	Z so								
 Le milieu humide a été entièrement balisé (piquets bleus) comme prévu au plan des correctifs. Je fais le tour et je ne perço pas d'autres travaux effectués dans le milieu humide. Présence de paille et d'ensemencement là où l'excavation des sols excédentaires était prévue en milieu humide dans le pla des correctifs. Je n'ai, par contre, pas moyen de savoir si l'excavation a été réalisée jusqu'à l'élévation du terrain avant l'empiétement, mais selon le terrain original voisin, cela semble correct. Les débris végétaux dans le milieu humide ont été retirés. Vérification complémentaire à l'intervention 2019-05-23 : Monsieur Menaa me confirme par courriel que les travaux prévus au plan des mesures correctives ont tous été effectués (copie du courriel placée au dossier). Conclusion Les travaux prévus pour répondre à l'avis de non-conformité sont effectués. Évaluation de la gravité des conséquences des manquements constatés Récommandations Ainsi, je recommande de retourner faire une inspection lorsque tous les travaux prévus au CA soient terminés (végétalisation des rives). Rédigé par : Christine Rondeau Fonction : Inspecteur Signature : ORIGINAL SIGNÈ Date de signature : 	l'arrive sur le terrain en question, il n'y a pas de travaux en cours de réalisation et je n'y rencontre personne. le constate que : Le milieu humide a été entièrement balisé (piquets bleus) comme prévu au plan des correctifs. Je fais le tour et je ne perçois pas d'autres travaux effectués dans le milieu humide. Présence de paille et d'ensemencement là où l'excavation des sols excédentaires était prévue en milieu humide dans le plan des correctifs. Je n'ai, par contre, pas moyen de savoir si l'excavation a été réalisée jusqu'à l'élévation du terrain avant l'empiétement, mais selon le terrain original voisin, cela semble correct. Les débris végétaux dans le milieu humide ont été retirés. Les débris végétaux dans le milieu humide ont été retirés. Les débris végétaux dans le milieu humide ont été retirés. Conclusion de la gravité des confirme par courriel que les travaux prévus au plan des mesures correctives ont tous été effectués (copie du courriel placée au dossier). Conclusion des travaux prévus pour répondre à l'avis de non-conformité sont effectués. Les évaluation de la gravité des conséquences des manquements constatés Le évaluation de la gravité des conséquences des manquements constatés Le évaluation de la gravité des conséquences des manquements constatés Le évaluation de la gravité des conséquences des manquements constatés Le évaluation de la gravité des conséquences des manquements constatés Le évaluation de la gravité des conséquences des manquements constatés Le évaluation de la gravité des conséquences des manquements constatés Le évaluation de la gravité des conséquences des manquements constatés Le évaluation de la gravité des conséquences des manquements constatés Le évaluation de la gravité des conséquences des manquements constatés Le évaluation de la gravité des conséquences des manquements constatés Le évaluation de la gravité des conséquences des manquements constatés Le évaluation de la gravité des conséquences des manquements constatés Le évaluation des	15 Les 1 16 17 Ains rives Réd Sign	9-05-23 : Monsieur Menaa mentures (copie du courriel placés Conclusion travaux prévus pour répondre Évaluation de la gravité de Recommandations si, je recommande de retourness). ligé par : Christine Rondeau nature : ORIGINAL SIGNÉ	è confirme par courriel que les travaux prévus a e au dossier). à l'avis de non-conformité sont effectués. es conséquences des manquements constatés er faire une inspection lorsque tous les travaux	prévus au CA soient terminés (végétalisation des	Z so								
 Le milieu humide a été entièrement balisé (piquets bleus) comme prévu au plan des correctifs. Je fais le tour et je ne perço pas d'autres travaux effectués dans le milieu humide. Présence de paille et d'ensemencement là où l'excavation des sols excédentaires était prévue en milieu humide dans le pla des correctifs. Je n'ai, par contre, pas moyen de savoir si l'excavation a été réalisée jusqu'à l'élévation du terrain avant l'empiétement, mais selon le terrain original voisin, cela semble correct. Les débris végétaux dans le milieu humide ont été retirés. 14 Vérification complémentaire à l'intervention 2019-05-23 : Monsieur Menaa me confirme par courriel que les travaux prévus au plan des mesures correctives ont tous été effectués (copie du courriel placée au dossier). 15 Conclusion Les travaux prévus pour répondre à l'avis de non-conformité sont effectués. 16 Évaluation de la gravité des conséquences des manquements constatés 17 Recommandations Ainsi, je recommande de retourner faire une inspection lorsque tous les travaux prévus au CA soient terminés (végétalisation des rives). Rédigé par : Christine Rondeau Fonction : Inspecteur Signature : ORIGINAL SIGNÉ Date de signature : 	l'arrive sur le terrain en question, il n'y a pas de travaux en cours de réalisation et je n'y rencontre personne. le constate que : • Le milieu humide a été entièrement balisé (piquets bleus) comme prévu au plan des correctifs. Je fais le tour et je ne perçois pas d'autres travaux effectués dans le milieu humide. • Présence de paille et d'ensemencement là où l'excavation des sols excédentaires était prévue en milieu humide dans le plan des correctifs. Je n'ai, par contre, pas moyen de savoir si l'excavation a été réalisée jusqu'à l'élévation du terrain avant l'empiétement, mais selon le terrain original voisin, cela semble correct. • Les débris végétaux dans le milieu humide ont été retirés. 14 Vérification complémentaire à l'intervention	15 Les 1 16 17 Ains rives Réd Sign 18 App	9-05-23 : Monsieur Menaa mentures (copie du courriel placés Conclusion travaux prévus pour répondre Évaluation de la gravité de Recommandations si, je recommande de retourness). ligé par : Christine Rondeau nature : ORIGINAL SIGNÉ Vérification du rapport d'in prouvé par : Patrice Bourque	è confirme par courriel que les travaux prévus a e au dossier). à l'avis de non-conformité sont effectués. es conséquences des manquements constatés er faire une inspection lorsque tous les travaux	prévus au CA soient terminés (végétalisation des Fonction : Inspecteur Date de signature :	Z so								
Le milieu humide a été entièrement balisé (piquets bleus) comme prévu au plan des correctifs. Je fais le tour et je ne perço pas d'autres travaux effectués dans le milieu humide. Présence de paille et d'ensemencement là où l'excavation des sols excédentaires était prévue en milieu humide dans le pla des correctifs. Je n'ai, par contre, pas moyen de savoir si l'excavation a été réalisée jusqu'à l'élévation du terrain avant l'empiétement, mais selon le terrain original voisin, cela semble correct. Les débris végétaux dans le milieu humide ont été retirés. 14 Vérification complémentaire à l'intervention 2019-05-23: Monsieur Menaa me confirme par courriel que les travaux prévus au plan des mesures correctives ont tous été effectués (copie du courriel placée au dossier). 15 Conclusion Les travaux prévus pour répondre à l'avis de non-conformité sont effectués. 16 Évaluation de la gravité des conséquences des manquements constatés 17 Recommandations Ainsi, je recommande de retourner faire une inspection lorsque tous les travaux prévus au CA soient terminés (végétalisation des rives). Rédigé par : Christine Rondeau Fonction : Inspecteur Signature : ORIGINAL SIGNÉ Date de signature : 18 Vérification du rapport d'intervention Approuvé par : Patrice Bourque Fonction : Chef d'équipe	'arrive sur le terrain en question, il n'y a pas de travaux en cours de réalisation et je n'y rencontre personne. le constate que : Le milieu humide a été entièrement balisé (piquets bleus) comme prévu au plan des correctifs. Je fais le tour et je ne perçois pas d'autres travaux effectués dans le milieu humide. Présence de paille et d'ensemencement là où l'excavation des sols excédentaires était prévue en milieu humide dans le plan des correctifs. Je n'ai, par contre, pas moyen de savoir si l'excavation a été réalisée jusqu'à l'élévation du terrain avant l'empiétement, mais selon le terrain original voisin, cela semble correct. Les débris végétaux dans le milieu humide ont été retirés. 14 Vérification complémentaire à l'intervention □ SO 2019-05-23 : Monsieur Menaa me confirme par courriel que les travaux prévus au plan des mesures correctives ont tous été effectués (copie du courriel placée au dossier). 15 Conclusion Les travaux prévus pour répondre à l'avis de non-conformité sont effectués. 16 Évaluation de la gravité des conséquences des manquements constatés □ ↑ ↑ ▼ So So 17 Recommandations Nansi, je recommande de retourner faire une inspection lorsque tous les travaux prévus au CA soient terminés (végétalisation des rives). 17 Recommandations Nansi, je recommande de retourner faire une inspection lorsque tous les travaux prévus au CA soient terminés (végétalisation des rives). 18 Vérification du rapport d'intervention □ So Approuvé par : Patrice Bourque □ Fonction : Chef d'équipe Signature : ORIGINAL SIGNÉ □ Date :	15 Les 1 16 17 Ains rives Réd Sign 18 App	9-05-23 : Monsieur Menaa mentures (copie du courriel placés Conclusion travaux prévus pour répondre Évaluation de la gravité de Recommandations si, je recommande de retourness). ligé par : Christine Rondeau nature : ORIGINAL SIGNÉ Vérification du rapport d'in prouvé par : Patrice Bourque nature : ORIGINAL SIGNÉ	è confirme par courriel que les travaux prévus a e au dossier). à l'avis de non-conformité sont effectués. es conséquences des manquements constatés er faire une inspection lorsque tous les travaux	prévus au CA soient terminés (végétalisation des Fonction : Inspecteur Date de signature :	Z so								
Le milieu humide a été entièrement balisé (piquets bleus) comme prévu au plan des correctifs. Je fais le tour et je ne perço pas d'autres travaux effectués dans le milieu humide. Présence de paille et d'ensemencement là où l'excavation des sols excédentaires était prévue en milieu humide dans le pla des correctifs. Je n'ai, par contre, pas moyen de savoir si l'excavation a été réalisée jusqu'à l'élévation du terrain avant l'empiétement, mais selon le terrain original voisin, cela semble correct. Les débris végétaux dans le milieu humide ont été retirés. 14 Vérification complémentaire à l'intervention 2019-05-23 : Monsieur Menaa me confirme par courriel que les travaux prévus au plan des mesures correctives ont tous été effectués (copie du courriel placée au dossier). 15 Conclusion Les travaux prévus pour répondre à l'avis de non-conformité sont effectués. 16 Évaluation de la gravité des conséquences des manquements constatés 17 - + 2 : 18 Vérification du rapport d'intervention Signature : ORIGINAL SIGNÉ Date de signature : ORIGINAL SIGNÉ Date : ORIGINAL SIGNÉ Date :	'arrive sur le terrain en question, il n'y a pas de travaux en cours de réalisation et je n'y rencontre personne. le constate que : Le milieu humide a été entièrement balisé (piquets bleus) comme prévu au plan des correctifs. Je fais le tour et je ne perçois pas d'autres travaux effectués dans le milieu humide. Présence de paille et d'ensemencement là où l'excavation des sols excédentaires était prévue en milieu humide dans le plan des correctifs. Je n'ai, par contre, pas moyen de savoir si l'excavation a été réalisée jusqu'à l'élévation du terrain avant l'empiétement, mais selon le terrain original voisin, cela semble correct. Les débris végétaux dans le milieu humide ont été retirés. 14 Vérification complémentaire à l'intervention □ SO 2019-05-23 : Monsieur Menaa me confirme par courriel que les travaux prévus au plan des mesures correctives ont tous été effectués (copie du courriel placée au dossier). 15 Conclusion Les travaux prévus pour répondre à l'avis de non-conformité sont effectués. 16 Évaluation de la gravité des conséquences des manquements constatés □ ↑ ↑ ▼ So So 17 Recommandations Nansi, je recommande de retourner faire une inspection lorsque tous les travaux prévus au CA soient terminés (végétalisation des rives). 17 Recommandations Nansi, je recommande de retourner faire une inspection lorsque tous les travaux prévus au CA soient terminés (végétalisation des rives). 18 Vérification du rapport d'intervention □ So Approuvé par : Patrice Bourque □ Fonction : Chef d'équipe Signature : ORIGINAL SIGNÉ □ Date :	15 Les 1 16 17 Ains rives Réd Sign 18 App	9-05-23 : Monsieur Menaa mentures (copie du courriel placés Conclusion travaux prévus pour répondre Évaluation de la gravité de Recommandations si, je recommande de retourness). ligé par : Christine Rondeau nature : ORIGINAL SIGNÉ Vérification du rapport d'in prouvé par : Patrice Bourque nature : ORIGINAL SIGNÉ	è confirme par courriel que les travaux prévus a e au dossier). à l'avis de non-conformité sont effectués. es conséquences des manquements constatés er faire une inspection lorsque tous les travaux	prévus au CA soient terminés (végétalisation des Fonction : Inspecteur Date de signature :	Z so								
Le milieu humide a été entièrement balisé (piquets bleus) comme prévu au plan des correctifs. Je fais le tour et je ne perço pas d'autres travaux effectués dans le milieu humide. Présence de paille et d'ensemencement là où l'excavation des sols excédentaires était prévue en milieu humide dans le pla des correctifs. Je n'ai, par contre, pas moyen de savoir si l'excavation a été réalisée jusqu'à l'élévation du terrain avant l'empiétement, mais selon le terrain original voisin, cela semble correct. Les débris végétaux dans le milieu humide ont été retirés. 14 Vérification complémentaire à l'intervention 2019-05-23 : Monsieur Menaa me confirme par courriel que les travaux prévus au plan des mesures correctives ont tous été effectués (copie du courriel placée au dossier). 15 Conclusion Les travaux prévus pour répondre à l'avis de non-conformité sont effectués. 16 Évaluation de la gravité des conséquences des manquements constatés 17 - + 2 : 18 Vérification du rapport d'intervention Signature : ORIGINAL SIGNÉ Date de signature : ORIGINAL SIGNÉ Date : ORIGINAL SIGNÉ Date :	'arrive sur le terrain en question, il n'y a pas de travaux en cours de réalisation et je n'y rencontre personne. le constate que : Le milieu humide a été entièrement balisé (piquets bleus) comme prévu au plan des correctifs. Je fais le tour et je ne perçois pas d'autres travaux effectués dans le milieu humide. Présence de paille et d'ensemencement là où l'excavation des sols excédentaires était prévue en milieu humide dans le plan des correctifs. Je n'ai, par contre, pas moyen de savoir si l'excavation a été réalisée jusqu'à l'élévation du terrain avant l'empiétement, mais selon le terrain original voisin, cela semble correct. Les débris végétaux dans le milieu humide ont été retirés. 14 Vérification complémentaire à l'intervention □ SO 2019-05-23 : Monsieur Menaa me confirme par courriel que les travaux prévus au plan des mesures correctives ont tous été effectués (copie du courriel placée au dossier). 15 Conclusion Les travaux prévus pour répondre à l'avis de non-conformité sont effectués. 16 Évaluation de la gravité des conséquences des manquements constatés □ ↑ ↑ ▼ So So 17 Recommandations Nansi, je recommande de retourner faire une inspection lorsque tous les travaux prévus au CA soient terminés (végétalisation des rives). 17 Recommandations Nansi, je recommande de retourner faire une inspection lorsque tous les travaux prévus au CA soient terminés (végétalisation des rives). 18 Vérification du rapport d'intervention □ So Approuvé par : Patrice Bourque □ Fonction : Chef d'équipe Signature : ORIGINAL SIGNÉ □ Date :	15 Les 1 16 17 Ains rives Réd Sign 18 App	9-05-23 : Monsieur Menaa mentures (copie du courriel placés Conclusion travaux prévus pour répondre Évaluation de la gravité de Recommandations si, je recommande de retourness). ligé par : Christine Rondeau nature : ORIGINAL SIGNÉ Vérification du rapport d'in prouvé par : Patrice Bourque nature : ORIGINAL SIGNÉ	è confirme par courriel que les travaux prévus a e au dossier). à l'avis de non-conformité sont effectués. es conséquences des manquements constatés er faire une inspection lorsque tous les travaux	prévus au CA soient terminés (végétalisation des Fonction : Inspecteur Date de signature :	Z so								
Le milieu humide a été entièrement balisé (piquets bleus) comme prévu au plan des correctifs. Je fais le tour et je ne perço pas d'autres travaux effectués dans le milieu humide. Présence de paille et d'ensemencement là où l'excavation des sols excédentaires était prévue en milieu humide dans le pla des correctifs. Je n'ai, par contre, pas moyen de savoir si l'excavation a été réalisée jusqu'à l'élévation du terrain avant l'empiétement, mais selon le terrain original voisin, cela semble correct. Les débris végétaux dans le milieu humide ont été retirés. 14 Vérification complémentaire à l'intervention 2019-05-23 : Monsieur Menaa me confirme par courriel que les travaux prévus au plan des mesures correctives ont tous été effectués (copie du courriel placée au dossier). 15 Conclusion Les travaux prévus pour répondre à l'avis de non-conformité sont effectués. 16 Évaluation de la gravité des conséquences des manquements constatés 17 - + 2 : 18 Vérification du rapport d'intervention Signature : ORIGINAL SIGNÉ Date de signature : ORIGINAL SIGNÉ Date : ORIGINAL SIGNÉ Date :	'arrive sur le terrain en question, il n'y a pas de travaux en cours de réalisation et je n'y rencontre personne. le constate que : Le millieu humide a été entièrement balisé (piquets bleus) comme prévu au plan des correctifs. Je fais le tour et je ne perçois pas d'autres travaux effectués dans le millieu humide. Présence de paille et d'ensemencement là où l'excavation des sols excédentaires était prévue en milieu humide dans le plan des correctifs. Je n'ai, par contre, pas moyen de savoir si l'excavation a été réalisée jusqu'à l'élévation du terrain avant l'empiétement, mais selon le terrain original voisin, cela semble correct. Les débris végétaux dans le milieu humide ont été retirés. Les débris végétaux dans le milieu humide ont été retirés. Les débris végétaux dans le milieu humide ont été retirés. Les débris végétaux dans le milieu humide es travaux prévus au plan des mesures correctives ont tous été effectués (copie du courriel placée au dossier). Les travaux prévus pour répondre à l'avis de non-conformité sont effectués. Les travaux prévus pour répondre à l'avis de non-conformité sont effectués. Les travaux prévus pour répondre à l'avis de non-conformité sont effectués. Les travaux prévus pour répondre à l'avis de non-conformité sont effectués. Les travaux prévus au CA soient terminés (végétalisation des rives). Rédigé par : Christine Rondeau Fonction : Inspecteur Date de signature : ORIGINAL SIGNÉ Date : Sonction : Chef d'équipe Date : Date :	15 Les 1 16 17 Ains rives Réd Sign 18 App	9-05-23 : Monsieur Menaa mentures (copie du courriel placés Conclusion travaux prévus pour répondre Évaluation de la gravité de Recommandations si, je recommande de retourness). ligé par : Christine Rondeau nature : ORIGINAL SIGNÉ Vérification du rapport d'in prouvé par : Patrice Bourque nature : ORIGINAL SIGNÉ	è confirme par courriel que les travaux prévus a e au dossier). à l'avis de non-conformité sont effectués. es conséquences des manquements constatés er faire une inspection lorsque tous les travaux	prévus au CA soient terminés (végétalisation des Fonction : Inspecteur Date de signature :	Z so								
13 Description de l'intervention	e me rends sur les lieux afin de vérifier si les travaux correctifs ont été effectués.	13 J'arr	Description de l'interventi rive sur le terrain en question, onstate que : Le milieu humide a été e pas d'autres travaux effe	on il n'y a pas de travaux en cours de réalisation e ntièrement balisé (piquets bleus) comme prévo ctués dans le milieu humide.	et je n'y rencontre personne. u au plan des correctifs. Je fais le tour et je ne per									
		·												
Un plan des mesures correctives a été demandé. Le plan final a été reçu le 10 mai par courriel.	·	12 Mise en contexte												
Un avis de non-conformité a été émis le 25 avril 2019 pour avoir réalisé des travaux en marais sans autorisation. Un plan des mesures correctives a été demandé. Le plan final a été reçu le 10 mai par courriel.	Jn avis de non-conformité a été émis le 25 avril 2019 pour avoir réalisé des travaux en marais sans autorisation.													
12 Mise en contexte Un avis de non-conformité a été émis le 25 avril 2019 pour avoir réalisé des travaux en marais sans autorisation. Un plan des mesures correctives a été demandé. Le plan final a été reçu le 10 mai par courriel.	12 Mise en contexte ☐ SO Un avis de non-conformité a été émis le 25 avril 2019 pour avoir réalisé des travaux en marais sans autorisation.	11	Échantillan			7								
12 Mise en contexte Un avis de non-conformité a été émis le 25 avril 2019 pour avoir réalisé des travaux en marais sans autorisation. Un plan des mesures correctives a été demandé. Le plan final a été reçu le 10 mai par courriel.	12 Mise en contexte ☐ so Un avis de non-conformité a été émis le 25 avril 2019 pour avoir réalisé des travaux en marais sans autorisation.	1												
1 GPS Garmin 78 11 Échantillon ↓↑ - + ☑ 9 12 Mise en contexte Un avis de non-conformité a été émis le 25 avril 2019 pour avoir réalisé des travaux en marais sans autorisation. Un plan des mesures correctives a été demandé. Le plan final a été reçu le 10 mai par courriel.	1 GPS Garmin 78 11 Échantillon ↓↑ - + ☑ so 12 Mise en contexte □ so Un avis de non-conformité a été émis le 25 avril 2019 pour avoir réalisé des travaux en marais sans autorisation.			Modèle		J 50								
# Type d'équipement Modèle Commentaire 1 GPS Garmin 78 11 Échantillon	# Type d'équipement Modèle Commentaire 1 GPS Garmin 78 L1 Échantillon	10	Équinament utilisé			7.0								
# Type d'équipement Modèle Commentaire 1 GPS Garmin 78 11 Échantillon	# Type d'équipement Modèle Commentaire 1 GPS Garmin 78 L1 Échantillon		9 Autre pièce annexée au rapport											
10 Équipement utilisé # Type d'équipement Modèle Commentaire 1 GPS Garmin 78 11 Échantillon ↓↑ - + ✓ 9 12 Mise en contexte □ 9 Un avis de non-conformité a été émis le 25 avril 2019 pour avoir réalisé des travaux en marais sans autorisation. Un plan des mesures correctives a été demandé. Le plan final a été reçu le 10 mai par courriel.	# Type d'équipement utilisé # Type d'équipement Modèle Commentaire 1 GPS Garmin 78 1 Échantillon ↓↑ - + ☑ so 1 Échantillon ↓↑ - + ☑ so 1 Mise en contexte □ so Un avis de non-conformité a été émis le 25 avril 2019 pour avoir réalisé des travaux en marais sans autorisation.	9		ACC.	↓T - + Þ	⊿ so								
9 Autre pièce annexée au rapport 10 Équipement utilisé # Type d'équipement GPS Garmin 78 11 Échantillon 1 Échantillon 1 Échantillon 1 Échantillon 1 Figure d'équipement 1 GPS Garmin 78 10 Mise en contexte 1 Un avis de non-conformité a été émis le 25 avril 2019 pour avoir réalisé des travaux en marais sans autorisation. Un plan des mesures correctives a été demandé. Le plan final a été reçu le 10 mai par courriel.	Autre pièce annexée au rapport 1		Grille d'intervention anne	VÁA		⊸								



IMG_1620.JPG
Travaux correctifs effectués tel le plan présenté. Excavation du surplus de terre, ensemencement des sols à nu, balisement de l'entièreté du milieu humide



IMG_1621.JPG
Travaux correctifs effectués tel le plan présenté. Excavation du surplus de terre, ensemencement des sols à nu, balisement de l'entièreté du milieu humide (piquets bleus).





IMG_1627.JPG
Milieu humide balisé en entier, aucun travail dans ce secteur.



IMG_1628.JPG
Milieu humide balisé en entier, aucun travail dans ce secteur.



IMG_1629.JPG

Québec 🕯 🕏

RAPPORT D'INSPECTION

Centre de contrôle environnemental du Québec

Direction régionale de l'Estrie et de la Montérégie

Région : Montérégie

1 Identification										
Dat	e de l'intervention : 202	19-06-04 Heure	de début : 10 h 5	50	Heure de fin: 12 h 20					
Inte	Intervention effectuée par : Christine Rondeau									
Accompagné par : ↓↑ - + ☑ so										
1.1 Demande So										
	Nº de demande :	200673974		Type de demand	e: Document officiel					
O	Objet de la demande : Stabilisation des rives de la rivière de la tortue									
1.2	Intervention									
1.2	Intervention Nº d'intervention :	201204750		Tune dilintaria	n. Incoestica	ملمن		ome:st		
		301394750 7430-16-01-0423901		Type d'interventio Nº de documer		ıı ue r	папфи	ement		
					10. 401013703					
But de l'intervention : Stabilisation des rives de la rivière de la tortue										
2	2 Lieu concerné par l'intervention \$\psi\$ - +									
1	Nom du lieu	: Ville de Candiac-Stabi	lisation des rives	de la rivière de la T	ortue					
	Nom usuel du lieu	ı :								
	Nº du lieu			Type de lieu : cou	ırs d'eau					
	Localisation du lieu		2092096							
		2347405								
	Coordonnáes sássus	4268335	92 dográc dáci:-	nauv) - 45 2000	:0E42200+72 E24606F00	100				
	Coordonnees geograp	hiques du lieu (GÉO NAD	os uegres decin	11aux): 45,39065	58543200:-73,534696598	TOO				
3	Intervenant du lieu						↓ ↑	- +		
3	intervenant du neu	Implication days to	A.1		NO into more and			•		
#	Nom	Implication dans le lieu		esse postale érente du lieu)	Nº intervenant SAGO		Nº de SAG			
			· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	rard Montcalm Nord	0.100			_		
1	Ville de Candiac	propriétaire	· ·	(Québec) J5R 3L8	11492261		X2177	674		
4	Condition météo							□so		
Des	cription : ensoleillé	+12c					⊔ Pr	écisions		
<u> </u>						·				
5	Personne rencontré	e (R) / contactée (C)			↓ ↑	-	+	☑ so		
			<u> </u>							
6	Plainte							☑ so		
7	Photo numérique							□so		
		1			.,,			_ 30		
Non	nbre de photos prises s	ur le terrain : 18	N	ombre de photos in	tégrées au rapport : 9					
Tou	tes les photos intégrées	à ce rapport ont été prise	es par Christine F	Rondeau avec un an	pareil photo de type Cand	n no	werSh	ot.		
	-	té conservé conformémer	•			-				
	= -	ma possession jusqu'au ti			-					
Les	photos sont conservées	sur le ou les répertoires s	écurisés suivant	s : M:\Rég-16\ronch	01\7430-16-01-0423901	\2019	-06-04	1		
T	too loo nhataa a	ont ou présent :	ntune field	récontation de la	uo ikoi vuu suus las lissuus l	l/:	o ot! - :			
Tou	tes les photos apparaiss	sant au présent rapport so	nt une flaele rep	presentation de ce q	ue j ai vu sur les lieux de	ınsp	ection	• 		
7.1	Modification apport	tée aux photos numériqu	es		↓ ↑	-	+	☑ so		
			<u> </u>							
8	Grille d'intervention	annexée			↓ ↑	-	+	☑ so		
					▼ [
9	Autre pièce annexé	e au rannort			↓ ↑	_	+	☑ so		
	Autro piece annexe	o au iuppoit			¥1			⊡ 30		
10	Équipement utilisé				↓ ↑		J.	☑ so		
10	Equipernent utilise				+ I	•	+	A 20		
	Éalann till an				14			□ 7.		
11	Échantillon				1 1	-	+	☑ so		

1	Mise en contexte	□ so
	.Z	

Aux dernières inspections, la végétalisation de la rive n'était pas effectuée (travaux prévus à l'autorisation).

Je me rends donc sur les lieux afin de vérifier si les travaux sont conformes à l'autorisation. Je fais la visite des trois zones autorisées. Dernière version du plan : 022 P-0016611 0-01-002 GE D 0307 02

13 Description de l'intervention

J'arrive à la zone 1, je constate dans la rive que :

- La présence de pousses d'herbacés sous le matelas anti-érosion, en haut de talus et dans tous les endroits perturbés par les travaux.
- la plantation de boutures de saules dans le talus a été effectuée.
- Présence d'arbuste (cornouillers stolonifères) et d'arbres (sureaux blancs, vinaigriers) en haut de talus.

Je me rends à la zone 2 et je constate que :

- La présence de pousses d'herbacés sous le matelas anti-érosion, en haut de talus et dans tous les endroits perturbés par les travaux.
- la plantation de boutures de saules dans le talus a été effectuée.
- Présence d'arbuste (cornouillers stolonifères) et d'arbres (sureaux blancs, vinaigriers) en haut de talus.

Les travaux de la zone 3 sont semblables aux autres zones :

- La présence de pousses d'herbacés sous le matelas anti-érosion, en haut de talus et dans tous les endroits perturbés par les travaux.
- la plantation de boutures de saules dans le talus a été effectuée.
- Présence d'arbuste (cornouillers stolonifères) et d'arbres (sureaux blancs, vinaigriers) en haut de talus.

14	Vérification complémentaire à l'intervention					□so			
15	Conclusion								
Les t	ravaux de végétalisation dans la rive ont été effectués o	conformément à l'autorisation émise.							
16	6 Évaluation de la gravité des conséquences des manquements constatés ↓↑ - + ☑ :								
17	17 Recommandations								
Ainsi	Ainsi, je recommande la fermeture du dossier								
Rédi	gé par : Christine Rondeau	Fonction: Inspecteur							
	Se par i cimotime Romacad	Tonicion i mapedicar							

18 Vérification	on du rapport d'intervention	□ so
Approuvé par :	Patrice Bourque	Fonction : Chef d'équipe
Signature :	ORIGINAL SIGNÉ	Date :
Commentaires	:	



Orthophoto de l'atlas géomatique du MELCC.



IMG_1648.JPGZone 3: pousses d'herbacés, boutures de saule dans le talus, rangées d'arbres et d'arbustes en haut de talus.



IMG_1649.JPG
Zone 3:pousses d'herbacés, boutures de saule dans le talus, rangées d'arbres et d'arbustes en haut de talus.



IMG_1651.JPG

Zone 3: pousses d'herbacés, boutures de saule dans le talus, rangées d'arbres et d'arbustes en haut de talus.



IMG_1653.JPGZone 3: pousses d'herbacés, boutures de saule dans le talus, rangées d'arbres et d'arbustes en haut de talus



IMG_1655.JPGZones 2: pousses d'herbacés, boutures de saule dans le talus, rangées d'arbres et d'arbustes en haut de talus



IMG_1659.JPGZones 2: pousses d'herbacés, boutures de saule dans le talus, rangées d'arbres et d'arbustes en haut de talus



IMG_1660.JPG

Zone 1: pousses d'herbacés, boutures de saule dans le talus, rangées d'arbres et d'arbustes en haut de talus



IMG_1662.JPG

Zone 1: pousses d'herbacés, boutures de saule dans le talus, rangées d'arbres et d'arbustes en haut de talus



IMG_1663.JPG

Zone 1: pousses d'herbacés, boutures de saule dans le talus, rangées d'arbres et d'arbustes en haut de talus

RAPPORT D'ANALYSE

REQUÉRANT: Ville de Candiac

100, boulevard Montcalm Nord Candiac, Québec J5R 3L8

LIEU

D'INTERVENTION: Lots 2 092 103, 2 092 104, 2 092 149, 2 092 180, 2 347 405,

2 347 408 et 4 268 335, du cadastre du Québec, de la Ville de

Candiac, de la municipalité régionale de comté de Roussillon

DATE: Le 18 février 2020

OBJET : Intervention en bande riveraine et plaine inondable de la rivière

à la Tortue pour l'aménagement du sentier de la Découverte, à

Candiac

N/RÉF.: 7430-16-01-0424801

401882073

I) NATURE DU PROJET

La Ville de Candiac a déposé une demande d'autorisation, auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), le 18 décembre 2018, pour le projet en objet. Le projet consiste essentiellement à la mise en place d'un sentier sur pilotis (pieux vissés) localisé à l'intérieur de la bande riveraine, des plaines inondables et d'un marais bordant la rivière à la Tortue.

Les travaux reliés à cette activité sont :

- La mise en place d'un sentier sur pilotis (pieux vissés) sur environ 810 m linéaires sur 1,83 m de large, situé en bande riveraine, en plaines inondables de la rivière à la Tortue et en marais ;
- La mise en place de pieux vissés en bande riveraine, en plaines inondables et dans le marais afin de soutenir une passerelle sur pilotis. Les pieux utilisés amèneront une perte permanente de 2,205 m² en bande riveraine, 0,03 m² en littoral et de 0,10 m² dans le marais;
- Les superficies de recouvrement, sans perte permanente, occupées en bande riveraine par le sentier de type passerelle sur pieux vissés sont de 1 477,68 m², de 4,82 m² en littoral et de 61,21 m² dans le marais ;
- la mise en place de 3 belvédères sur pilotis et en porte-à-faux sur le littoral pour une superficie totale de pertes permanentes de 0,06 m² en bande riveraine. La superficie en porte-à faux de ses belvédères au-dessus du littoral sera de 78,50 m² et de 48,50 m² pour la bande riveraine ;
- La mise en place d'un escalier en bois afin d'avoir accès à un des belvédères et celui-ci créera des pertes permanentes en bande riveraine de 0,03 m² par la mise en place des pieux vissés. La superficie occupée (sans remblai) en bande riveraine par l'escalier sera de 21,50 m²;
- La mise en place de 3 sections de quais flottants ainsi que 3 sections de quai semiflottants sur le littoral de la rivière à la Tortue ;
- Les pertes permanentes associées à la mise en place de pieux vissés dans le lit de la rivière pour l'installation des quais seront de 0,08 m² et de 0,02 m² en bande riveraine.
 La superficie totale occupée sur le littoral sera de 82,50 m² incluant les sections flottantes et semis flottantes;
- Afin d'assurer la liaison entre le sentier et les quais, des escaliers seront mis en place pour une superficie d'occupation en bande riveraine de 15,50 m² et de 6,00 m² en littoral;
- Une superficie de 0,06 m² sera occupée et perdue en bande riveraine afin d'y installer un panneau d'interprétation ;
- La plantation d'herbacées indigènes de part et d'autre du sentier. Il y aura d'autres plantations d'herbacées distribuées sur l'ensemble de lots visés par le projet ;
- Afin de redonner le caractère naturel de la bande riveraine, la section de la bande riveraine illustrée sur les plans AM-09 à AM-12 (chaînage approximatif de 1+575 à 1+960) fera l'objet d'une plantation de type multi-cellules, soit : une plantation mixte

d'arbustes avec les trois espèces suivantes : cornouiller stolonifère, sureau du Canada et le saule discolor.

II) LES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT

A) Les impacts négatifs

Pendant les travaux, la faune sera perturbée par le passage et les bruits de la machinerie. Par contre, la période de réalisation des travaux évitera celle de reproduction des espèces fauniques et la machinerie demeurera dans la zone d'intervention du sentier projeté. Le sentier situé en bande riveraine, en plaines inondables et en marais amène des pertes permanentes minimes. Le sentier dans ce milieu est construit sur pieux vissés, ce qui limite l'impact des pertes. Les superficies de recouvrement des infrastructures au-dessus des milieux naturels sont de : 1 563,18 m², en bande riveraine, 61,21 m² en marais et de 171,82 m² en littoral. Par contre, ces interventions ne sont pas visées par une compensation, car aucun sol ne sera perturbé. Il s'agit de la mise en place de quai, de belvédère et du sentier sur pilotis qui sont effectués sans remblai, mais qui apportent toutefois un impact anthropique supplémentaire non négligeable sur ces milieux. Afin de minimiser cet impact, beaucoup de plantations d'arbustes (principalement) seront effectuées pour favoriser le retour des fonctions écologiques des milieux naturels.

B) Les impacts positifs

La mise en place du sentier permettra de baliser les utilisateurs à un seul endroit dans cette zone vouée à la conservation, ce qui limitera la création de chemins secondaires pouvant empiéter dans le milieu naturel adjacent.

III) LES ÉTUDES ET LES RECHERCHES

- Étude environnementale-Volet I- Caractérisation écologique de la rivière Tortue pour un projet de stabilisation à Candiac. Groupe BC2-19 septembre 2018-projet 1511802, 23 pages + annexes :
- Étude environnementale-Volet II- Caractérisation écologique de la rivière Tortue pour le projet du sentier de la découverte. Groupe BC2- 3 décembre 2018-projet 1511802, 50 pages + annexes ;
- Note Technique. Stabilisation des berges de la Rivière de La Tortue, Candiac, (Québec) Étude hydrologique et hydraulique. ST-2018-09. Englobe- M. Gilles G.C. Essou, ing., Février 2019, 12 pages.

IV) LES EXIGENCES

A) Légales

- Ce projet est soumis à l'article 22,1^{er} alinéa, 4^e paragraphe (littoral et marais), et 2^e alinéa (rive et plaines inondables), l'article 46.0.3 et 46.0.4 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, chapitre Q-2, article 22) :
- Ce projet est soustrait de l'obligation de payer une contribution financière en vertu de l'article 46.0.5 de la LQE. En effet, cet article réfère au Règlement sur la compensation pour l'atteinte aux milieux humides et hydrique (RCAMHH) qui vient soustraire d'une compensation financière les projets qui entraînent une perte de superficie d'un milieu humide ou hydrique égale ou inférieure à 30 m, selon l'article 5, au 1e paragraphe. Dans le cas présent, les activités autorisées portent atteinte aux milieux humides (marais) et hydriques (littoral) sur une superficie de 0,27 m².
- Les pertes en rives et en plaines inondables ne sont pas assujetties à la compensation financière en vertu de l'article 15 du RCAMHH et du premier paragraphe de l'article 5 du Règlement relatif à certaines mesures transitoires pour l'application de la Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement afin de moderniser le régime d'autorisation environnementale et modifiant d'autres dispositions législatives notamment pour réformer la gouvernance du Fonds vert ;

B) Techniques

Fiche technique # 5 : Parc-sentier-piste cyclable

C) Administratives

Tous les documents exigés par la réglementation ont été présentés.

V) LES CONSULTATIONS

Atlas Géomatique

Le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) a émis un avis et a participé à deux rencontres pour ce projet. Le requérant suivra les recommandations présentes dans l'avis telles que : réaliser le débroussaillage, l'élagage et le déboisement entre le 15 août et le 15 avril, la circulation de la machinerie doit s'effectuer dans l'emprise du sentier projeté, l'évitement de propagation des sciures des bois dans le milieu naturel afin de ne pas intoxiquer les amphibiens, la création d'abris pour la faune avec les débris ligneux, la protection de l'hibernacle de couleuvre, identifié lors de l'inventaire, par une mesure visuelle afin d'éviter l'excavation, le remblai et la circulation de la machinerie à proximité.

VI) LES AUTRES ÉLÉMENTS D'INFORMATION

Toute la zone ciblée par les travaux de mise en place du sentier de la découverte est une zone de compensation découlant de l'autorisation délivrée à la Ville dans le cadre du dossier # 7470-16-01-0321804.

Au total le sentier sera de 2,5 km. En dehors du 810 m linéaire de sentier s'inscrivant en bande riveraine, en plaines inondables ainsi qu'en milieu humide, celui-ci sera constitué en poussière de roche. De part et d'autre de ces portions de sentier, une zone de 0,5 m de large fera l'objet d'un ensemencement hydraulique avec des espèces de plantes herbacées indigènes. Sur l'ensemble de la zone d'intervention, une multitude d'arbres, d'arbustes et d'herbacées seront plantés en nombre et en espèces selon les plans. Toutes les espèces floristiques mises en place doivent être indigènes.

Les cotes 2, 20 et 100 ans identifiées par le requérant sont plus restrictives que dans le schéma d'aménagement de la MRC. Nous avons donc considéré celle du requérant pour évaluer les impacts du projet sur ces milieux. Les plaines inondables sont toutes deux situées dans la bande de protection riveraine donc, presque tous les impacts sont localisés à l'intérieur de la bande riveraine et du littoral, selon la caractérisation du consultant. Donc, le MELCC a considéré les impacts au niveau de ces deux milieux et a demandé au requérant de ne pas effectuer de remblai tel que le prévoit la *Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables*.

VII) ÉLÉMENTS SUPPORTANT LES RECOMMANDATIONS DE L'ACCEPTABILITÉ DU PROJET SUR LE PLAN ENVIRONNEMENTAL

- Le respect de l'avis faunique qui inclut les dates de déboisement soit entre le 15 août et le 15 avril ;
- La mise en place du sentier sur pieux vissés dans les portions situées en bande riveraine, en plaines inondables et en milieu humide ;
- Aucun remblai ne sera effectué en plaines inondables ni par la mise en place des portions de sentier en poussière de roche ;
- Aucun entretien, coupe ou tonte sur l'ensemble des lots visés par le projet ;
- Aucun enrochement n'est projeté;
- Les quais flottants seront enlevés à l'automne et entreposés à l'extérieur de la bande riveraine, des plaines inondables et des milieux humides. Ceux-ci seront réinstallés au printemps;
- La circulation de la machinerie demeurera à l'intérieur de l'emprise de la zone d'intervention du sentier projeté ;
- Aucune machinerie ne doit circuler dans le littoral ;
- L'utilisation de bois non-traité à l'intérieur de toutes surfaces ennoyées ;
- Les risques de création de sentiers secondaires seront limités par la mise en place d'un sentier balisé ;
- La mise en place d'une bonne quantité de végétaux représentant les trois strates soient : herbacée (hydraulique), arbuste (256) et arborescente (123)) ainsi qu'un tapis multi-cellules constitué d'arbustes indigènes (cornouillers stolonifère, sureau du Canada et saule discolor) compris entre les chaînages 1+575 et 1+960 ;
- La disposition en tout temps, sur le chantier, d'une trousse d'urgence pour un déversement accidentel de produits pétroliers ;
- La mise en place de moyens adéquats pour contrer l'apport en sédiments dans la rivière à la Tortue ;

- Les aires d'entreposages seront installées à l'extérieur du cours d'eau, des milieux humides et de la bande riveraine ;
- La plantation de 14 individus d'aubépines suborbiculaire, espèce susceptible d'être désignée (*Loi sur les espèces menacées et vulnérables*);
- L'identification des individus de caryer ovale (espèce susceptible) avant les travaux afin de les protéger ;
- Aucun gazon ne sera installé sur tous les lots impliqués par le projet ;
- Une gestion adéquate pour le contrôle des espèces exotiques envahissantes.
 Donc, la terre excavée contenant des espèces exotiques envahissantes (EEE) ne doit pas être réutilisée sur le site mais sortie du site étant donné leur forte présence sur les lieux;
- Aucun ouvrage bétonné ne sera installé à l'intérieur des lots vissés par la demande d'autorisation du sentier de la Découverte. Ceux-ci seront installés à l'extérieur des lots pour faciliter l'accès au sentier.

VIII) LES RECOMMANDATIONS

Émission de l'autorisation.

IX) LE PROGRAMME DE VÉRIFICATION

Le requérant a accepté de faire un suivi sur la qualité de la végétation en bande riveraine et sur l'ensemble des plantations sur les lots à l'an 1, 3 et 5 suivant la fin des travaux.

ORIGINAL SIGNÉ

Audrey Jobin, biologiste Secteurs agricole, hydrique, municipal et naturel

Ministère
de l'Environnement
et de la Lutte contre
les changements
climatiques

Québec

Longueuil, le 18 février 2020

AUTORISATION Loi sur la qualité de l'environnement (RLRQ, chapitre Q-2, article 22)

Ville de Candiac 100, boul. Montcalm Nord Candiac, Québec J5R 3L8

N/Réf.: 7430-16-01-0424801

401886264

Objet : Intervention en bande riveraine et plaine inondable de la rivière à la Tortue pour l'aménagement du sentier de la Découverte, à Candiac

Mesdames, Messieurs,

À la suite de la demande d'autorisation du 6 décembre 2018, reçue le 18 décembre 2018 et complétée le 10 janvier 2019, j'autorise, conformément à l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, chapitre Q-2), le titulaire mentionné ci-dessus à réaliser le projet comportant les activités ci-dessous :

La mise en place d'un sentier pédestre de type passerelle sur pieux vissés sur environ 810 m linéaires de long sur 1,83 m de large, en littoral sur une superficie 4,82 m² ainsi qu'en bandes riveraines et en marais incluant le débroussaillage, élagage et déboisement, sur 1 477,68 m² et 61,21 m² respectivement.

La mise en place de 3 belvédères sur pilotis dans le littoral et en bande riveraine. Pour accéder aux belvédères, un escalier en bois sur pieux vissés est nécessaire. La superficie occupée en bande riveraine par l'escalier sera de 21,50 m².

La mise en place de 3 sections de quais flottants ainsi que 3 sections de quai semi-flottants sur le littoral de la rivière à la Tortue. La superficie totale occupée par ces 6 sections sur le littoral sera de 82,50 m².

La mise en place d'escaliers afin d'assurer la liaison entre le sentier et les quais pour une superficie d'occupation en bande riveraine de $15,50~\text{m}^2$ et de $6,00~\text{m}^2$ en littoral.

La mise en place d'un panneau d'interprétation pour une perte permanente de 0,06 m² en bande riveraine.

La plantation d'herbacée indigènes de part et d'autre du sentier ainsi que d'arbustes en bande riveraine de format multi-cellules soit : une plantation mixte d'arbustes, au mètre carré, avec du cornouiller stolonifère, du sureau du Canada et du saule discolor. Sur l'ensemble des lots visés par le passage du sentier, des arbustes, des arbres et des herbacées seront également mis

N/Réf.: 7430-16-01-00424801

401886264

en place. Le tout localisé sur les lots 2 092 103, 2 092 104, 2 092 149, 2 092 180, 2 347 405, 2 347 408 et 4 268 335, du cadastre du Québec, de la Ville de Candiac, de la municipalité régionale de comté de Roussillon.

2

Les activités de mise en place d'un sentier pédestre en bande riveraine, en littoral et en marais ainsi que de mise en place de belvédères, de quais, d'escaliers et d'un panneau d'interprétation affecteront des milieux hydriques de type littoral sur une superficie de 0,17 m², de type bande riveraine sur une superficie de 2,375 m² et les milieux humides de type marais sur 0,10 m². Le tout localisé sur les lots 2 092 103, 2 092 104, 2 092 149, 2 092 180, 2 347 405, 2 347 408 et 4 268 335, du cadastre du Québec, de la Ville de Candiac, de la municipalité régionale de comté de Roussillon.

Conformément aux articles 46.0.1 et 46.0.5 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, aucune contribution financière n'est exigée.

Le débroussaillage, l'élagage et le déboisement pour l'activité de mise en place d'un sentier pédestre en bandes riveraines de la rivière à la Tortue et en marais doivent être effectués entre le 15 août et le 15 avril.

Les activités de mise en place d'un sentier pédestre de type passerelle sur pieux vissés, de mise en place de 3 belvédères sur pilotis, de mise en place d'un sentier pédestre en bande riveraine, la mise en place de 3 sections de quais flottants ainsi que 3 sections de quai semi-flottants, la mise en place d'escaliers, la mise en place d'un panneau d'interprétation ainsi que la plantation, en littoral de la rivière à la Tortue, en marais, en bande riveraine et en plaines inondables doit débuter dans les deux ans de la date de délivrance de cette autorisation. À défaut, l'autorisation pour cette activité est annulée de plein droit.

Les documents suivants font partie intégrante de la présente autorisation:

- Demande d'autorisation incluant les documents joints et annexés, datée du 6 décembre 2018, reçue le 18 décembre 2018 et adressée au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), signée par Anne Keough, Stantec Experts-conseils Itée;
- Courriel transmis au MELCC, incluant la pièce jointe, par Gaston Lacroix, Stantec Experts-conseils Itée, reçu le 19 février 2019, concernant les superficies affectées;
- Courriel transmis au MELCC, incluant les documents du site FTP, par Jessica Borquez-Piché, Stantec Experts-conseils Itée, reçu le 22 février 2019, concernant les plans et devis;
- Courriel transmis au MELCC, incluant les documents du site FTP, par Anne Keough, Stantec Experts-conseils Itée reçu le 18 mars 2019, concernant des modifications apportées au sentier;
- Courriel transmis au MELCC, incluant les pièces jointes, par Isabelle Lacasse, Stantec Experts-conseils Itée reçu le 3 mai 2019, concernant les propositions suite à la rencontre ;
- Documents transmis au MELCC, incluant les pièces jointes, par Gaston Lacroix, Stantec Experts-conseils Itée, reçu le 17 mai 2019, concernant des modifications apportées aux plans;

N/Réf.: 7430-16-01-00424801 3

401886264

 Courriel transmis au MELCC, incluant les pièces jointes, par Isabelle Lacasse, Stantec Experts-conseils Itée reçu le 21 mai 2019, concernant les documents administratifs;

- Courriel transmis au MELCC, incluant les pièces jointes, par Anne Keough, Stantec Experts-conseils Itée reçu le 24 mai 2019, concernant un engagement pour la végétalisation des lots longeant la rivière à la Tortue;
- Courriel transmis au MELCC, incluant les pièces jointes, par Isabelle Lacasse, Stantec Experts-conseils Itée reçu le 29 mai 2019, concernant le compte-rendu d'une rencontre ;
- Courriel transmis au MELCC, incluant les pièces jointes, par Véronique Côté, ville de Candiac, reçu le 6 juin 2019, concernant un document officiel de la Ville;
- Documents transmis au MELCC, incluant les pièces jointes, par Gaston Lacroix, Stantec Experts-conseils Itée, reçu le 8 juillet 2019 concernant des compléments d'informations;
- Documents transmis au MELCC, incluant les pièces jointes, par Gaston Lacroix, Stantec Experts-conseils Itée, reçu le 9 septembre 2019, concernant de nouvelles informations;
- Documents transmis au MELCC, incluant les pièces jointes, par Gaston Lacroix, Stantec Experts-conseils Itée, reçu le 25 novembre 2019, concernant des précisions apportées au projet;
- Documents transmis au MELCC, incluant les pièces jointes, par Gaston Lacroix, Stantec Experts-conseils Itée, reçu le 19 décembre 2019, concernant des précisions pour le suivi a effectué;
- Courriel transmis au MELCC, par Isabelle Lacasse, Stantec Experts-conseils Itée, reçu le 10 janvier 2020, concernant la validation d'un plan.

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Le projet devra être réalisé et exploité conformément à ces documents.

En outre, cette autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement, le cas échéant.

Pour le ministre,

ORIGINAL SIGNÉ

B/AJ Paul Benoît

Directeur régional par intérim de l'analyse et de l'expertise de la Montérégie

Secteurs agricole, hydrique, municipal et naturel.

PB/AJ

Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques

Québec 🕯 🕏

RAPPORT D'INSPECTION

Centre de contrôle environnemental du Québec

Direction régionale de l'Estrie et de la Montérégie

Région : Montérégie

1 Identification													
Dat	Date de l'intervention : 2020-06-09 Heure de début : 13 h 26 Heure de fin : 14 h 44												
Inte	erventic	n effe	ctuée pai	r: Élise St-Pierre									
Acc	ompagi	né par	:							↓ ↑	- +	☑ so	
4.4	D												
1.1		ande		200726075			Time de deman	da . Dia	: \ .			☐ so	
			ande :	200726975			Type de demand			aractère en			
0	bjet de	la dem	ande :	Candiac - Vérifier	r si les trava	aux réalisés (en rive sur le lot 4 268	3 335 son	it confo	rmes à l'aut	orisation	délivrée	
1.2		rventio					I = 110						
			ntion : n doc. :	301466664 7430-16-01-0424	1900		Type d'intervention		spection 193445				
						, ,, ,	1					1711	
В	ut de l'	interve	ention :	Candiac - Vérifie	r si les trav	aux réalisés	en rive sur le lot 4 26	8 335 sor	nt confo	rmes à l'aut	orisation	délivrée	
											1.4		
2	Lieu c		-	ntervention				-:			↓ ↑	- +	
1	NI.		m du liei iel du liei		liac - Interv	ention en ri	ve et plaine inondable	e - Rivière	e La Tor	tue			
	INC		ve du liei Vº du liei				Type de lieu : co	urs d'eaเ	<u> </u>				
	Loc		on du lie		Québec : 2	092103	Type de ned : eo	urs a cae					
				2092164									
				2347405									
	Coore	lonnác	s gángra	4268335 phiques du lieu (SÉO NAD O	2 dográs dá	-imauy) . 4E 2020	1690E610	ηη. 72 E	3364637040	nO		
	Coord	ionnee	s geogra	pniques au lieu (C	JEU NAD 8	3 degres de	imaux): 45,3930	0893010	10:-73,5	3304037040	0		
3	Inte	rvenan	t du lieu								↓ ↑	- +	
				Implication of	lans le	A	dresse postale	N	lº inter	venant	Nº de	lieu	
#		Nom		lieu		(si différente du lieu)			SAG	SAGO		SAGO	
1	Vill	e de Ca	ındiac	Détenteur		,	evard Montcalm Nor	d	11492	2261	X217	8210	
				l'autorisat	ion	Candia	c (Québec) J5R 3L8						
4	Con	dition	météo									□so	
Des	cription	1: E	nsoleillé								⊻ P	récisions	
	Éta	at du ci	el	Obstruction	à la visibilité Précipit		Précipitations		Vent		Tem	pérature	
			<u> </u>		Aucune		11 Corpitations					, o	
	Fr	nsoleillé	á	Auc			Aucune	Vi	itesse	Direction		21 ° C	
	Ensolellie			Auc	Adedile			km/h			.1 0		
5	Per	sonne r	rencontr	ée (R) / contactée	e (C)					↓ ↑	- +	□so	
#	R	С		Nom			Fonction				télépho	ne	
1	☑ □ Danny Bérubé			Contremaitre – Excavation ESM		М	Articles 53-54 de la L.A.D Articles 53-54 de la L.A.D						
2		$\overline{\mathbf{A}}$		Caroline Quen	neville		Technicienne en g	énie civil		Articles 53-54 de	e Ia L.A.D		
F 4		al a	t. t.										
5.1			entificati							<u> </u>			
But	expliqu	ıé :		☑ oui			non			☐ s. o.			
But	expliqu de d'ide	ué : entifica	tion :	☑ oui ☑ verba		Dánuká	non preuve de statu	ut		☐ s. o.			
But	expliqu de d'ide	ué : entifica	tion :	☑ oui		Bérubé		ut		☐ s. o.			
But	expliqu de d'ide	ué : entifica ué à/Id	tion :	☑ oui ☑ verba		Bérubé		ut	[☐ s. o.		□ so	

□ so Photo numérique Nombre de photos intégrées au rapport : 44

Nombre de photos prises sur le terrain: 58

Toutes les photos intégrées à ce rapport ont été prises par Elise St-Pierre avec un appareil photo de type Canon Power Shot Elph 180. L'original de ces photos a été conservé conformément à la Directive sur la gestion des photos numériques. La carte mémoire de l'appareil est demeurée en ma possession jusqu'au transfert des photos originales sur le serveur central.

Les photos sont conservées sur le ou les répertoires sécurisés suivants : M:\Rég-16\stpel01\7430-16-01-0423901 Rivière à la tortue

Toutes les photos apparaissant au présent rapport sont une fidèle représentation de ce que j'ai vu sur les lieux de l'inspection.

7.1 Modification apportée aux photos numériques

☑ so **1**1

8 Grille d'intervention annexée

11 **☑** so

9	Autre pièce annexée au i	rapport	↓↑ - + □so		
#	Type de pièce	Numéro	Titre		
1	Carte	1-4	Cartes de localisation des photos et du tracé lors de l'inspection du 9 juin 2020		
2	Autre		Rapport de photos		
3	Autre		Planche de contact de toutes les photos prises lors de l'inspection		
4	Document	40188264	Autorisation daté du 18 février 2020		
5	Courriel		Courriel reçu le 1 ^{er} juin 2020 d'un plaignant		
6	Plan	AM-16	Plan daté du 19 décembre 2019		
7	Document		Plan de mesures correctives de Englobe – Lot 2347 405 Candiac daté du 7 mai 2019		
8	Document	401791912	Rapport de l'inspection du 18 mars 2019		
9	Document	401798368	Avis de non-conformité daté du 25 avril 2019		
10	Document	401813691	Rapport d'inspection du 22 mai 2019		
11	Document	401803841	Rapport d'inspection du 24 avril 2019		
12	Carte	5	Carte de la limite du MH-7 selon les coordonnées fournis par BC2		

10	Équipement utilisé		↓↑ - + □so					
#	Type d'équipement	Modèle	Commentaire					
1	GPS	GPSmap76Cx	+/- 5 mètres					

11 Échantillon 11 **☑** so

12 Mise en contexte

□ so

une autorisation a été émise le 18 février 2020 pour l'aménagement du sentier de la Découverte è Candiac (Annexe 4). Le projet consiste essentiellement à la mise en place d'un sentier sur pilotis (pieux vissés) localisé à l'intérieur de la bande riveraine, des plaines inondables et d'un marais bordant la rivière à la Tortue.

Au début juin, le CCEQ a reçu trois plaintes de citoyens concernant les travaux pour l'aménagement du sentier. Un des plaignants a envoyé une vidéo d'un John Deere 624K-II qu'il a observé dans le milieu humide MH-7 du parc Mermoz (Annexe 5).

13 Description de l'intervention

Le contremaitre du chantier m'accompagne pour l'inspection du chantier.

Secteur du MH-7 du parc Mermoz (voir Carte 2)

Je constate la présence d'un camion-benne et de deux camionnettes stationnés au bout de la rue de Marseille dans le rond-point (Carte 2). À l'ouest, je constate la présence d'un amas de gravier derrière le camion-benne et d'un petit bouteur muni d'une pelle stationné près de l'amas de gravier. À l'est, je constate la présence d'un amas de terre. Ces deux amas sont situés en haut de la colline.

En bas de la colline, je constate la présente de plusieurs travailleurs qui s'affairent à installer un sentier sur pilotis du côté ouest en direction de la rivière (IMG_0466). Ce sentier est installé sans remaniement du sol. Je constate la présence d'une remorque pour ranger des outils du côté est (IMG_0466).

Je constate la présence d'un chemin ou le sol est compacté et la végétation écrasée (IMG_0466) et de matériaux pour la construction du sentier sur pilotis entreposés (IMG_0466 à IMG_0468) dans la zone qui est identifiée comme le milieu humide MH-7 dans le certificat d'autorisation (Annexe 4), le plan AM-16 (Annexe 6) et le plan de mesures correctives de Englobe (Annexe 7). Je ne vois pas de piquets identifiant la limite du milieu humide. Je demande au contremaitre où se termine le milieu humide; il ne semble pas au courant qu'un milieu humide est présent à cet endroit.

Secteur Sud (Carte 4)

Je constate la présence de barrières à sédiments le long de la limite des travaux et un milieu humide non touché par les travaux de l'autre côté de la barrière (IMG_0469).

Je constate l'aménagement d'une passerelle qui se rend vers la rivière (IMG_0471) et la présence de pieux vissés en bordure de la

13 Description de l'intervention

rivière (**IMG_0473 et IMG_0474**). Je constate la présence d'un chemin de gravier avec l'entreposage d'un amas de gravier et de troncs d'arbres à l'est du chemin (**IMG_0475**). J'estime visuellement que la distance de la rivière est de plus de 10 mètres. Je constate la présence d'un bouteur munie d'une pelle mécanique de marque John Deere stationné près du chemin de gravier (**IMG_0476**).

Je constate la présence de maniement de la terre et de remblai en dessous de la section du sentier sur pilotis qui est situé à côté d'un marécage (IMG_0478 et IMG_0479). Je constate de la terre qui est tombée dans le marécage de l'autre côté de la barrière à sédiments (IMG_0478 et IMG_0479). Je constate un amas de troncs d'arbre entreposé dans le marécage.

Pointe nord (Carte 2)

Je constate l'aménagement d'un sentier en poussière de roche (IMG_0444 et IMG_0450) qu'il se rend près de la rivière (IMG_0446). Des barrières à sédiments en toile noire sont installées du côté de la rivière le long du sentier. Un bouteur muni d'un rouleau compresseur (IMG_0451) est stationné sur le sentier.

Belvédère nord (Carte 2)

Je constate la présence de pieux vissés, de poutres de bois et de barrières à sédiments ou l'aménagement d'un belvédère est prévu (IMG_0460 et IMG_0461). L'aménagement de cette section est fait en minimisant le maniement du sol.

Secteur centre (Carte 3)

J'arrive par la rue Maisonneuve. Je constate un chemin qui est présent entre deux terrains privés (IMG_0480). Je constate la présence d'un chemin qui longe la rivière (IMG_0483 à IMG_0485). Je constate que de la terre contenant des résidus de végétation est tombée dans le talus de la rivière (situé en rive du cours d'eau) et que la barrière à sédiments est endommagée à cet endroit (IMG_0483 à IMG_0485). Je me dirige vers le sud sur le chemin (voir Carte 3 pour localisation), je constate que les travaux ne sont pas commencés dans ce secteur (IMG_0490 et IMG_0491). Je me dirige vers le nord-est du chemin (voir Carte 3 pour localisation), je constate la présence de sol contenant des résidus de végétaux sur le chemin (IMG_0492).

Je me dirige au bout de la rue du Maroc. Je constate la présence d'une barrière à sédiments qui délimite la fin de la zone des travaux (IMG_0498).

Je me dirige vers le sud-est (voir Carte 3 pour localisation). Je constate la présence d'une barrière à sédiments en bordure du chemin où les travaux n'ont pas encore débuté (**IMG_0501**).

Constructions appartenant aux résidents

Je constate la présence de plusieurs constructions ou aménagements en rive et littoral du cours d'eau qui appartiennent aux résidents avoisinants (IMG_0486 à IMG_0489 et IMG_0493 à IMG_0497, IMG_0499 et IMG_500).

Suivi des travaux de stabilisation des berges

Je constate que la végétation pousse bien sur le talus de la rivière ou des travaux de stabilisation de la berge ont été effectués en 2019 (IMG_0453, IMG_0457, IMG_0458, IMG_0462 et IMG_0465).

Présence d'espèce exotique envahissante

Je constate la présence d'une espèce exotique envahissante, soit le Phragmites australis ssp. australis (IMG_0452 et IMG_0477).

14 Vérification complémentaire à l'intervention

□ so

Une inspection a eu lieu le 18 mars 2019 où des travaux non autorisés dans le milieu humide avaient été observés (voir le rapport d'inspection à l'Annexe 8), un avis de non-conformité (ANC) a été envoyé à la ville de Candiac le 25 avril 2019 concernant des travaux de remblai et le passage de machinerie dans le milieu humide (voir ANC à l'annexe 9). Englobe a envoyé un plan correctif (voir Annexe 7) et les travaux effectués pour répondre à l'avis de non-conformité ont été jugé conforme lors de l'inspection du 22 mai 2019 (voir rapport d'inspection è l'annexe 10). Je vérifie que le chemin et les matériaux entreposés sont bien dans le milieu humide MH-7 du parc Mermoz à l'aide des coordonnées fournies par BC2 présent dans le rapport d'inspection du 24 avril 2019 (voir la carte du rapport d'inspection à l'Annexe 11). Je constate que les matériaux et le chemin observé sont bien à l'intérieur du milieu humide identifié comme un marais (voir Carte5 à l'Annexe 12).

Je vérifie si des travaux de remblai sont autorisés lors de l'installation des sentiers sur pilotis. Dans la description du projet dans le certificat d'autorisation, il n'y a pas de mention de remblai ou de maniement du sol en dessous du sentier sur pilotis (Annexe 4). De plus, le représentant de la municipalité a répondu qu'il n'y aurait aucune modification du milieu récepteur lors de l'installation du sentier sur pilotis (voir la communication reçu le 9 septembre 2019 réponse de la question d- à l'annexe 13).

15 Conclusion

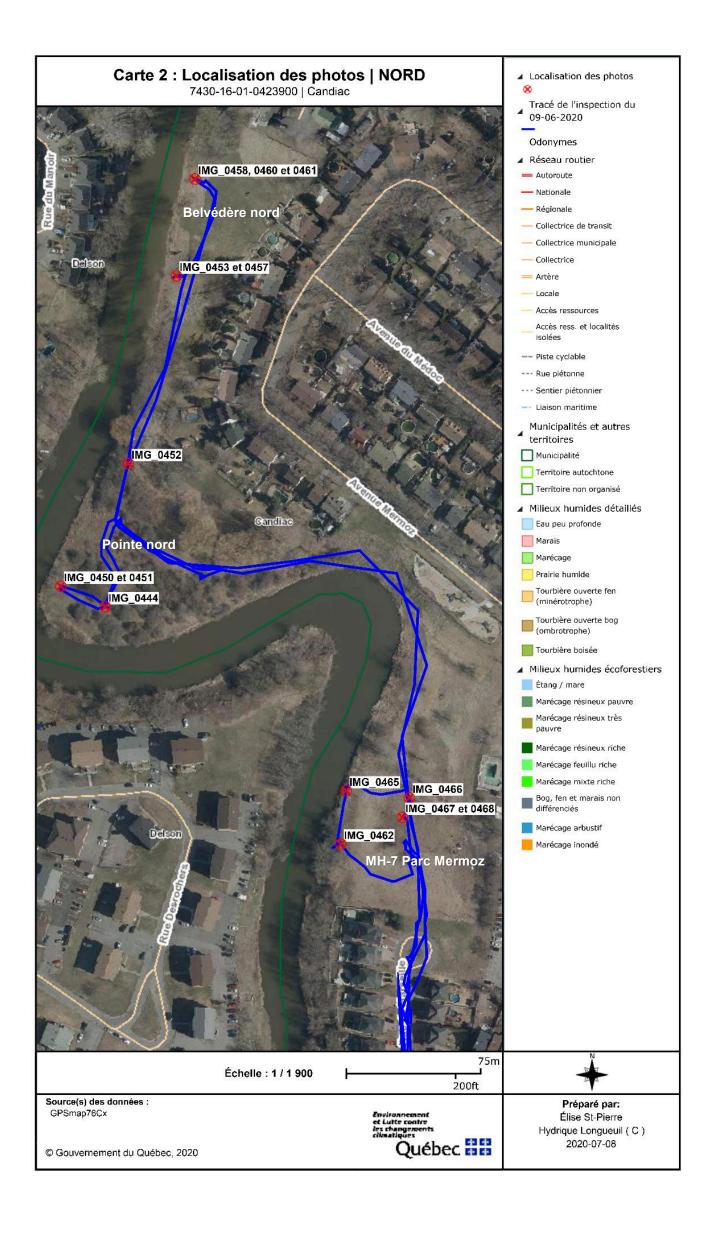
Les manquements suivants ont été constatés lors de l'inspection :

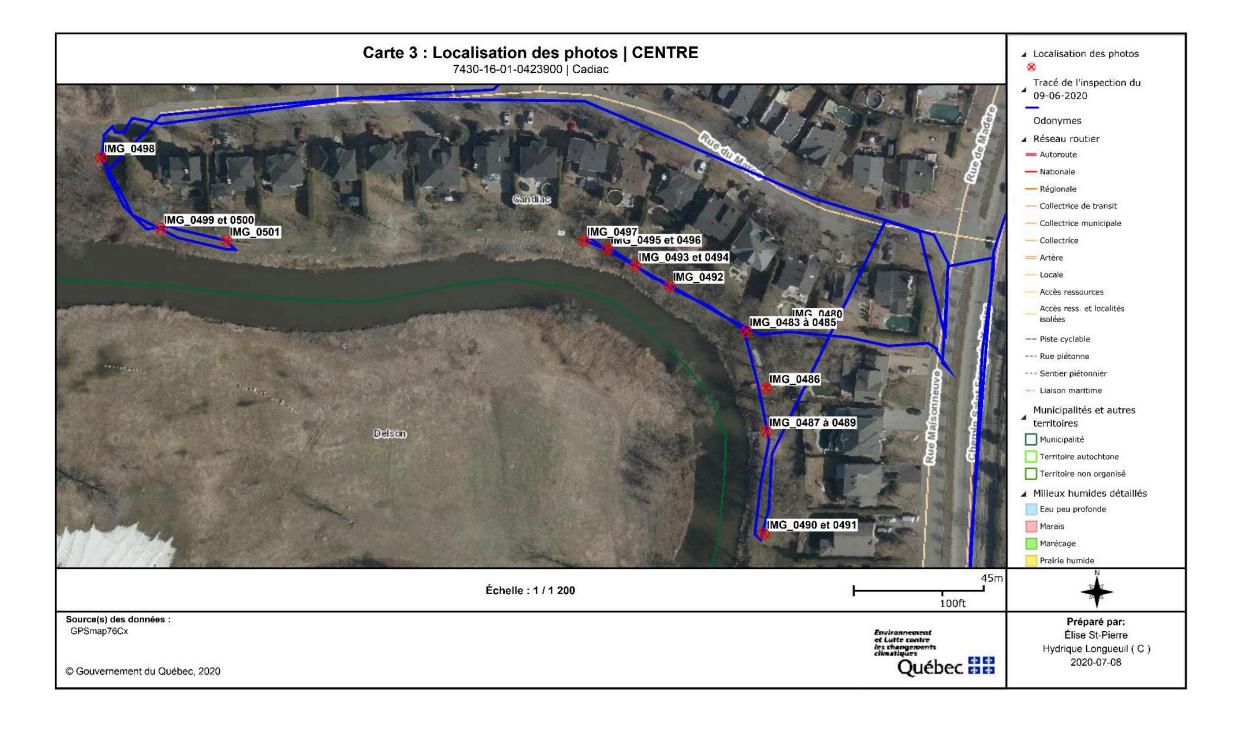
- Étant titulaire d'une autorisation délivrée en vertu de la présente loi le 18 février 2020 pour intervention en bande riveraine et plaine inondable de la rivière à la Tortue pour l'aménagement du sentier de la Découverte, à Candiac, ne pas avoir respecté les normes, les conditions, les restrictions et les interdictions qui y sont prévues à savoir avoir modifier le milieu récepteur sous les sentiers sur pilotis en ayant déblayé et remblayé le sol.
- Avoir réalisé un projet, soit tous travaux, toutes constructions ou toutes autres interventions dans des milieux humides et hydriques visés à la section V.1, sans détenir l'autorisation préalable du ministre, à savoir avoir circulé avec de la machinerie et avoir entreposé des matériaux de construction dans le marais du parc Mermoz ainsi qu'avoir entreposé des troncs d'arbres et avoir remblayé dans un marécage.

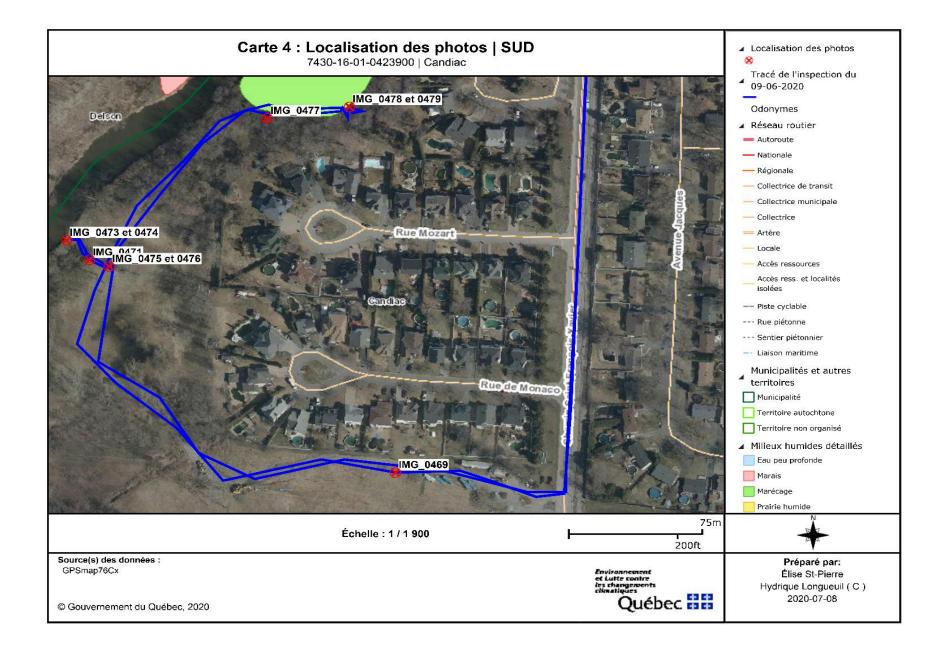
16	Évaluation de la gravité des conséquences des manquements constatés			□ so					
1	Manquement : Étant titulaire d'une autorisation délivrée en vertu de la présente loi le 18 février 2020 pour intervention en bande riveraine et plaine inondable de la rivière à la Tortue pour l'aménagement du sentier de la Découverte, à Candiac, ne pas avoir respecté les normes, les conditions, les restrictions et les interdictions qui y sont prévues à savoir avoir modifier le milieu récepteur sous les sentiers sur pilotis en ayant déblayé et remblayé le sol.	-	de gravi séquenc						
	Référence légale : Loi sur la qualité de l'environnement, article 123.1 Atteinte à la santé, à la sécurité, au bien-être ou au confort de l'être humain : Aucune atteinte ou aucun risque (mineur)		/lineur	.63 .					
	Explication: Il n'y a pas de prise d'eau à cet endroit.								
	Atteinte à la qualité de l'eau, du sol, de l'air, à la végétation ou à la faune : Atteinte à faible impact (mineur)	Gravité manqı	objectiv uement						
	Les conséquences sont : Pratiquement irréversibles Explication : le remblai mis en place lors de l'installation du sentier sur pilotis ne peut pas être retiré. La végétation a été complètement enlevée, l'emprise des travaux est donc beaucoup plus importante que prévu.	ca	t égorie C	::					
	Vulnérabilité du milieu touché ou susceptible d'être touché : Moyennement sensible, faible superficie (mineur) Explication : le milieu touché par le remblai est situé en bordure d'un marécage.								
2	Manquement : Avoir réalisé un projet, soit tous travaux, toutes constructions ou toutes autres interventions dans des milieux humides et hydriques visés à la section V.1, sans détenir l'autorisation préalable du ministre, à savoir avoir circulé avec de la machinerie et avoir entreposé des matériaux de construction dans le marais du parc Mermoz.	Degré (de gravi	ité des					
	Référence légale : Loi sur la qualité de l'environnement, article 22 al. 1 (4)	conséquences : Mineur							
	Atteinte à la santé, à la sécurité, au bien-être ou au confort de l'être humain : Aucune atteinte ou aucun risque (mineur) Explication : Il n'y a pas de prise d'eau à cet endroit.	IV	illeui						
	Atteinte à la qualité de l'eau, du sol, de l'air, à la végétation ou à la faune : Atteinte à faible impact (mineur)	Gravité							
	Les conséquences sont : Réversibles en tout ou en partie Explication : Les matériaux de construction sont entreposés temporairement à cet endroit. Par contre, la compaction du sol par le passage de machinerie peut affecter l'hydrologie du sol et la croissance des végétaux.		uement atégorie B						
	Vulnérabilité du milieu touché ou susceptible d'être touché : Moyennement sensible, faible superficie (mineur) Explication : Les marais sont considérés comme des milieux sensibles en fonction de leur rôle écologique.								
3	Manquement : Avoir réalisé un projet, soit tous travaux, toutes constructions ou toutes autres interventions dans des milieux humides et hydriques visées à la section V.1, sans détenir l'autorisation préalable du ministre, à								
	savoir avoir entreposé des troncs d'arbres et avoir remblayé dans un marécage. Référence légale : Loi sur la qualité de l'environnement, article 22 al. 1 (4)	Degré de gravité des conséquences : Mineur							
	Atteinte à la santé, à la sécurité, au bien-être ou au confort de l'être humain : Aucune atteinte ou aucun risque (mineur) Explication : Il n'y a pas de prise d'eau à cet endroit.								
	Atteinte à la qualité de l'eau, du sol, de l'air, à la végétation ou à la faune : Atteinte à faible impact (mineur)								
	Les conséquences sont : Complètement réversibles Explication : Le retrait des troncs d'arbres et du remblai est possible. Le remblai est sur une très faible superficie du marécage.	Gravité objective du manquement de catégorie : B		t de					
	Vulnérabilité du milieu touché ou susceptible d'être touché : Peu sensible (mineur) Explication : Il ne s'agit pas d'un milieu humide d'exception et sa superficie est petite.								
16.1	. Facteurs aggravants			□so					
	Un manquement ou des manquements de même gravité objective ou de gravité objective plus élevée ont été commis par le contre dernières années et ont fait l'objet d'une communication écrite de la part du Ministère.	venant da	ns les c						
▼	Ce ou ces manquements sont les suivants : Avoir réalisé un projet, soit tous travaux, toutes constructions ou toutes autres interven humides et hydriques visées à la section V.1, sans détenir l'autorisation préalable du ministre, è savoir des travaux de remblai et le dans un marais.	passage de	e machi	inerie					
	Un constat d'infraction ou des constats d'infraction ont été signifié par un procureur au contrevenant pour une infraction ou des in gravité objective ou de gravité objective plus élevée dans les cinq dernières années. Cette infraction ou ces infractions sont les suivantes :	fractions d	le mêm	e					
Plus d'un manquement commis par le contrevenant a été constaté le même jour.									
	Autre facteur aggravant à considérer :								
16.2	Pacteurs atténuants			□so					
	Le contrevenant avait mis en place des mesures raisonnables de prévention pour protéger l'environnement et le ou les manquements sont survenus à la								
suite d'une défaillance ou d'un bris exceptionnels. Le contrevenant au moment de la constatation du ou des manquements avait déjà pris des mesures pour corriger la situation, à savoir									
<u> </u>	A the factor and format a maid from the site of a maid from the site of a maid format and a maid from the site of a maid from		u parc N	√lermoz.					
17	Recommandations								
Je r	ecommande que le traitement à apporter à ce dossier soit le suivant : Mineur avec facteurs aggravants								
	i, je recommande l'envoi d'un avis de non-conformité.								
Réd	Rédigé par : Élise St-Pierre Fonction : Inspectrice								
Sigr	Date de signature :								

18 Vérification	on du rapport d'intervention	□ so
Approuvé par :	Patrice Bourque	Fonction : Chef d'équipe
Signature :	ORIGINAL SIGNÉ	Date:
Commentaires du dossier	: Après discussion avec la direction, il est recommandé de transm	nettre un avis de non-conformité et d'assurer le suivi













 $IMG_0444.JPG$ Aménagement d'un sentier en poussière de roche, vue vers le nord-ouest (voir carte 2 pour la localisation de la photo).

IMG_0446.JPGBout du sentier de poussière de roche (voir carte 2 pour la localisation de la photo).





IMG_0450.JPGAménagement d'un sentier en poussière de roche, vue vers le sud-est (voir carte 2 pour la localisation de la photo).

 IMG_0451.JPG
 Bouteur muni d'un rouleau compresseur utilisé pour l'aménagement du sentier en poussière de roche (voir carte 2 pour la localisation de la photo).



IMG_0452.JPG
Marais de Phragmites australis ssp. australis (voir carte 2 pour la localisation de la photo).



 $IMG_0453.JPG$ Travaux de stabilisation de la rive effectués en 2019 (voir carte 2 pour la localisation de la photo).





 $IMG_0457.JPG$ Travaux de stabilisation de la rive effectués en 2019 (voir carte 2 pour la localisation de la photo).

IMG_0458.JPGTravaux de stabilisation de la rive effectués en 2019 (voir carte 2 pour la localisation de la photo).





 $\it IMG_0460.JPG$ Pieux vissés pour l'aménagement d'un belvédère (voir carte 2 pour la localisation de la photo).

 $\label{localisation} \begin{array}{lll} \textit{IMG_0461.JPG} \\ \text{Travaux pour l'aménagement d'un belvédère (voir carte 2 pour la localisation de la photo).} \end{array}$





 $IMG_0462.JPG$ Travaux de stabilisation de la rive effectués en 2019 (voir carte 2 pour la localisation de la photo).

IMG_0465.JPGAménagement d'un sentier sur pieux vissés sans remaniement du sol dans le milieu humide (voir carte 2 pour la localisation de la photo).





 IMG_0466.JPG
 Matériaux entreposés à l'extérieur de l'emprise du chemin dans le milieu humide, vue vers le sud (voir carte 2 pour la localisation de la photo).

 IMG_0467.JPG
 Palette de planche de bois entreposé à l'extérieur de l'emprise du chemin dans le milieu humide (voir carte 2 pour la localisation de la photo).





IMG_0468.JPGPalette de pieux entreposée à l'extérieur de l'emprise du chemin dans le milieu humide MH-7 (voir carte 2 pour la localisation de la photo).

IMG_0469.JPGMilieu humide situé au sud du projet. (voir carte 4 pour la localisation de la photo).





IMG_0471.JPG
Aménagement d'une passerelle (voir carte 4 pour la localisation de la photo).

IMG_0473.JPGPieux vissés, en minimisant l'impact sur la végétation, de l'autre côté de la passerelle (voir carte 4 pour la localisation de la photo).





 IMG_0474.JPG
 Pieux vissés, en minimisant l'impact sur la végétation, de l'autre côté de la passerelle (voir carte 4 pour la localisation de la photo).

IMG_0475.JPG
 Chemin de gravier avec entreposage de gravier et troncs d'arbres du côté ouest du chemin (voir carte 4 pour la localisation de la photo).





 $IMG_0476.JPG$ Bouteur stationné à proximité des travaux (voir carte 4 pour la localisation de la photo).

IMG_0477.JPGPrésence de Phragmites australis ssp. australis (voir carte 4 pour la localisation de la photo).





 $IMG_0478.JPG$

Aménagement du sentier sur pilotis avec remaniement du sol en bordure d'un marécage (voir carte 4 pour la localisation de la photo).

IMG_0479.JPG

Aménagement du sentier sur pilotis avec remaniement du sol en bordure d'un marécage (voir carte 4 pour la localisation de la photo).





IMG_0480.JPGChemin pour se rendre derrière le chemin Saint-François-Xavier (voir carte 3 pour la localisation de la photo).

 $\label{localisation} \emph{IMG_0483.JPG}$ Vue vers le nord-ouest (voir carte 3 pour la localisation de la photo).



2020/00/04/04/20

 $IMG_0484.JPG$ Barrière à sédiments affaissée et terre et débris de végétaux en rive du cours d'eau (voir carte 3 pour la localisation de la photo).

IMG_0485.JPGVue vers le sud (voir carte 3 pour la localisation de la photo).





IMG_0486.JPGAménagements en rive et littoral du cours d'eau appartenant à des résidents (voir carte 3 pour la localisation de la photo).

IMG_0487.JPGAménagements en rive et littoral du cours d'eau appartenant à des résidents (voir carte 3 pour la localisation de la photo).





IMG_0488.JPG Aménagements en rive du cours d'eau appartenant à des résidents (voir carte 3 pour la localisation de la photo).

IMG_0489.JPG Aménagements en rive du cours d'eau appartenant à des résidents (voir carte 3 pour la localisation de la photo).





IMG_0490.JPG Vue vers le sud du chemin (voir carte 3 pour la localisation de la photo).

IMG_0491.JPG Vue vers le nord du chemin (voir carte 3 pour la localisation de la photo)





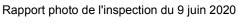
IMG_0492.JPG

Vue vers le nord-ouest du chemin avec présence de remaniement du sol (voir carte 3 pour la localisation de la photo).

IMG_0493.JPG

Aménagements en rive et littoral du cours d'eau appartenant à des résidents (voir carte 3 pour la localisation de la photo).

Annexe 2







IMG_0494.JPG
Aménagements en rive du cours d'eau appartenant à des résidents (voir carte 3 pour la localisation de la photo).

IMG_0495.JPGAménagements en rive et littoral du cours d'eau appartenant à des résidents (voir carte 3 pour la localisation de la photo).





 ${\it IMG_0496.JPG}$ Aménagements en rive du cours d'eau appartenant à des résidents (voir carte 3 pour la localisation de la photo).

IMG_0497.JPGAménagements en rive et littoral du cours d'eau appartenant à des résidents (voir carte 3 pour la localisation de la photo).





 $\textit{IMG_0498.JPG}$ Limite des travaux vers le nord-ouest (voir carte 3 pour la localisation de la photo).

IMG_0499.JPGAménagements en rive et littoral du cours d'eau appartenant à des résidents (voir carte 3 pour la localisation de la photo).

Annexe 2Rapport photo de l'inspection du 9 juin 2020





 IMG_0500.JPG
 Aménagements en rive et littoral du cours d'eau appartenant à des résidents (voir carte 3 pour la localisation de la photo).

 $\textit{IMG_0501.JPG}$ Vue vers l'est du chemin avant les travaux (voir carte 3 pour la localisation de la photo).



Salaberry-de-Valleyfield, le 17 juillet 2020

AVIS DE NON-CONFORMITÉ

Ville de Candiac 100, boulevard Montcalm Nord Candiac (Québec) J5R 3L8

N/Réf.: 7430-16-01-0424800

401937061

Objet : Ne pas avoir respecté les restrictions de l'autorisation et avoir réalisé des

interventions en marais et marécage sans autorisation lors de

l'aménagement du sentier de la Découverte, à Candiac.

Mesdames, Messieurs,

Lors de l'inspection réalisée le 9 juin 2020 par une inspectrice de notre direction régionale, nous avons constaté les manquements suivants :

- Avoir réalisé un projet, soit tous travaux, toutes constructions ou toutes autres interventions dans des milieux humides et hydriques visés à la section V.1, sans détenir l'autorisation préalable du ministre, à savoir avoir circulé avec de la machinerie et avoir entreposé des matériaux de construction dans le marais du parc Mermoz ainsi qu'avoir entreposé des troncs d'arbres et avoir remblayé dans un marécage. Loi sur la qualité de l'environnement, article 22 al. 1 (4)
- Étant titulaire d'une autorisation délivrée en vertu de la présente loi le 18 février 2020 pour intervention en bande riveraine et plaine inondable de la rivière à la Tortue pour l'aménagement du sentier de la Découverte, à Candiac, ne pas avoir respecté les normes, les conditions, les restrictions et les interdictions qui y sont prévues à savoir avoir modifié le milieu récepteur sous les sentiers sur pilotis en ayant déblayé et remblayé le sol.

Loi sur la qualité de l'environnement, article 123.1

Correctifs à prendre pour remédier à la situation

Nous vous demandons de prendre sans délai les mesures requises pour remédier à ces manquements.

... 2

900, rue Léger Salaberry-de-Valleyfield (Québec) J6S 5A3 Téléphone : 450 370-3085 Télécopieur : 450 370-3088

Internet: http://www.environnement.gouv.qc.ca Courriel: monteregie@environnement.gouv.qc.ca Nous vous demandons aussi de nous transmettre d'ici au 17 août 2020 un plan des mesures correctives qui ont été ou qui seront mises en oeuvre pour vous conformer à la Loi. Prenez note que certains correctifs pourraient exiger une autorisation préalable du Ministère. Par ailleurs, nous vous informons que conformément à la Loi sur la qualité de l'environnement, chaque jour d'exploitation sans autorisation constitue un manquement distinct et qu'à défaut de cesser immédiatement vos activités, vous vous exposez à des sanctions pour chaque journée. Il est illégal de poursuivre vos activités tant que vous n'aurez pas obtenu les autorisations requises.

Mesures administratives ou judiciaires

Par la présente, nous vous avisons que le Ministère se réserve le droit d'utiliser toute mesure administrative ou judiciaire à sa disposition pour faire respecter la Loi et pour sanctionner le ou les manquements constatés, et ce, même si vous vous conformez au présent avis.

Si un avis de non-conformité vous a déjà été notifié par le passé, nous vous avisons par la présente que cela sera pris en considération dans toute décision relative à l'utilisation de toute mesure administrative ou judiciaire dont l'imposition d'une sanction administrative pécuniaire. Une telle sanction pourrait vous être imposée pour un manquement à la Loi sur la qualité de l'environnement ou à ses règlements. En vertu de l'article 115.13 de la Loi sur la qualité de l'environnement, cette sanction serait de :

- 5 000 \$ Loi sur la qualité de l'environnement, article 22 al. 1 (4) ou
- 2 500 \$ Loi sur la qualité de l'environnement, article 123.1

Communication avec le Ministère

Pour toute information additionnelle ou pour porter à notre attention des observations quant à un manquement constaté, vous pouvez communiquer avec M^{me} Élise St-Pierre au 450 928-7607, poste 267 ou à l'adresse courriel suivante elise.st-pierre@environnement.gouv.qc.ca

De plus, pour obtenir plus d'informations sur les critères généraux guidant l'application des mesures administratives ou judiciaires, vous pouvez consulter le Cadre général d'application des sanctions administratives pécuniaires qui est disponible sur le site Web du Ministère (http://www.environnement.gouv.qc.ca/lqe/renforcement/index.htm).

ORIGINAL SIGNÉ

Patrice Bourque Inspecteur principal, secteurs hydrique, milieux naturels et des pesticides



Longueuil, le 24 juillet 2020

Ville de Candiac 100, boul. Montcalm Nord Candiac, Québec J5R 3L8

N/Réf.: 7430-16-01-0424801

401931814

Objet : Rectification - Intervention en bande riveraine et plaine inondable de la rivière à

la Tortue pour l'aménagement du sentier de la Découverte, à Candiac

Messieurs, Mesdames,

Lors de la délivrance de l'autorisation, délivrée le 18 février 2020, portant le numéro de référence 401886264, l'erreur suivante s'est glissée dans le libellé :

Le tout localisé sur les lots 2 092 103, 2 092 104, 2 092 149, 2 092 180, 2 347 405, 2 347 408 et 4 268 335, du cadastre du Québec, de la Ville de Candiac, de la municipalité régionale de comté de Roussillon.

Nous aurions dû lire:

Le tout localisé sur les lots 2 092 103, 2 092 104, 2 092 149, 2 092 164, 2 092 180, 2 347 405, 2 347 408 et 4 268 335, du cadastre du Québec, de la Ville de Candiac, de la municipalité régionale de comté de Roussillon.

Toutes autres clauses demeurent inchangées.

Recevez, Messieurs, mesdames, nos salutations les meilleures.

Pour le ministre.

ORIGINAL SIGNÉ

PB/AJ Paul Benoî

Le directeur régional - Secteur industriel Le directeur du Pôle d'expertise industriel

Direction générale

201, place Charles-Le Moyne, 2º étage Longueuil (Québec) J4K 2T5 Téléphone : 450 928-7607 Télécopieur : 450 928-7625

Internet: http://www.environnement.gouv.qc.ca
http://www.e